



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

OBJET : DCA_011/2024_ BUDGET PRIMITIF 2024 - ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRINCIPAL

Nombre de délégués
en exercice : 85

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUINZE FEVRIER A 17H00
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA
PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 71

M. DIONIS DU SEJOUR, MME CLEMENCE BRANDOLIN-ROBERT, MME KHERKHACH, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, MME MAIOROFF, M. N'KOLLO, MME CUGURNO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. SI TAYEB, M. GESLOT, MME LASMAK, M. BRUNEAU, MME DELCROS, M. DUPONT, M. LAFUENTE, MME LEBEAU, M. PANTEIX, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, MME VEYRET, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, M. MEYNARD, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. RIERA, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. LAMBROT, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, M. FOURNIER, MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. PROUZET, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYS, M. TOVO, M. SANCHEZ, MME MILANI, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 14

M. FELLAH, M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, MME IACHEMET, M. BENATTI, M. LAFFORE, MME LUGUET, MME FAGET, M. FREMY, M. ROUX, M. LE BOT, M. VALETTE, M. DOUMERGUE ET MME LABOURNERIE.

Pouvoirs : 11

M. FELLAH A M. KLAJMAN
M. ZAMBONI A M. SI TAYEB
MME LAUZZANA A M. DIONIS DU SEJOUR
MME IACHEMET A MME HECQUEFEUILLE
M. BENATTI A MME BRANDOLIN-ROBERT
M. LAFFORE A MME FLORENTINY
MME FAGET A M. MEYNARD
M. FREMY A M. RAYSSAC
M. LE BOT A M. DAILLEDOUZE
M. VALETTE A M. BUISSON
MME LABOURNERIE A M. DELBREL

Secrétaire de séance : MME LAURIANNE VEYRET

Date de la convocation
dématérialisée : VENDREDI 9 FEVRIER 2024

Expose :

Dès le premier débat d'orientations budgétaires du mandat, les années 2023 et 2024 avaient été fléchées comme des années qui supporteraient le pic d'investissement lié à la réalisation du pont et du barreau de Camélat et donc comme des exercices budgétaires qui auraient à subir une dégradation des ratios de pilotage financier.

Pour autant, des mesures ont été prises dès le début de mandat afin que ces ratios puissent tout de même être maîtrisés et qu'ils restent à des niveaux acceptables. C'est ainsi que des ajustements ont été décidés au fur et à mesure des débats d'orientations budgétaires et de l'actualisation de la prospective financière, et ce malgré les contraintes nouvelles qui ont pu apparaître (inflation portée par l'augmentation du coût des fluides, hausse des taux bancaires et donc des frais financiers, augmentation du point d'indice de la fonction publique...).

Il ressort donc du budget primitif 2024 qui va vous être présenté, comme prévu, une baisse de l'épargne brute et une augmentation de l'encours de dette et de la capacité de désendettement.

Cette dégradation est assumée et même nécessaire pour réaliser le grand projet de Camélat, mais aussi pour relever le défi environnemental au travers de la transition et de la sobriété énergétique (PEEEPS) et de la révolution des poubelles, qui demandent d'importants investissements aujourd'hui mais porteront leurs fruits dans les années à venir.

Ces investissements exceptionnels n'ont toutefois pas poussé l'Agglomération à réduire son soutien aux communes membres, bien au contraire : maintien du FST et de la DSC, maintien des régimes d'aide santé, tourisme, cohésion sociale et création des régimes d'aide tiers-lieux numériques et accessibilité.

De plus, il faut souligner que l'Agglomération d'Agen a fait le choix fort de financer ces investissements sans actionner les leviers fiscaux à sa disposition (pas d'augmentation des taux de taxe foncière, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, cotisation foncière des entreprises, versement mobilité et pas d'instauration de nouvelles taxes comme la TSE ou la taxe GEMAPI). En effet, les contribuables ménages ou entreprises étant déjà eux-mêmes fortement impactés par l'inflation et l'augmentation forfaitaire des bases fiscales, l'Agglomération d'Agen n'a pas souhaité les mettre davantage à contribution.

Pour finir, notons que si, contrairement à 2023, les résultats de l'exercice antérieur ont pu être repris par anticipation dans ce budget primitif (sans qu'il soit nécessaire de prévoir un budget supplémentaire), une certaine incertitude pèse sur les prévisions relatives aux recettes de fonctionnement (qui sont donc prudentes), en particulier les recettes fiscales, en l'absence de notifications des bases fiscales et des dotations de l'Etat.

Les lignes politiques qui régissent le budget primitif 2024

- un budget hors normes avec la livraison du pont et barreau de Camélat, un équipement structurant de 60M€
- un budget voulu sans augmentation fiscale¹
- un budget orienté transition environnementale (7M€ fléchés sur l'éclairage public photovoltaïque dans le cadre du PEEEPS et an II de la « révolution des poubelles » avec le déploiement des PAV et la mise en œuvre de la collecte des bio déchets).

¹ Cf rapport sur le vote des taux

I – LA CONSTITUTION DE L'ÉPARGNE

Le tableau ci-dessous permet d'appréhender la formation de l'épargne tout en précisant les volumes financiers et les variations par poste.

Depuis 2015 l'ensemble des dépenses et recettes (directes et indirectes) liées au personnel de l'Administration commune (Agglomération d'Agen, Ville d'Agen et CCAS d'Agen) sont prises en charge sur le budget principal de l'Agglomération (avec remboursement par la Ville d'Agen et le CCAS). Toutefois, afin de n'examiner que le périmètre de compétences de l'Agglomération, les chiffres présentés ci-après sont retraités des dépenses et recettes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS d'Agen qui n'y figurent pas.

Il est à noter que les chiffres du compte administratif 2023 (CA 2023) présentés dans tous les tableaux à venir sont des chiffres provisoires et devront être confirmés lors de l'adoption du compte financier unique au mois d'avril prochain.

Enfin, il faut souligner qu'un mouvement comptable exceptionnel en 2023 vient biaiser la comparaison entre le CA 2023 et le BP 2024. Il s'agit de la reprise des excédents et déficits des zones d'activité économique clôturées en 2023, avec en particulier l'excédent lié à la clôture de la zone Lamothe-Magnac qui pèse pour 5,4M€ dans les recettes de fonctionnement et donc l'épargne brute 2023.

Les montants sont exprimés en K€				
COMPTE	BP23	CA23	BP24	% Var BP24/CA23
+ 70 Vente de produits hors GRH	2 786	3 146	2 924	-7,1%
+ 73 et 731 Impôts et taxes - reversements aux communes (014)	44 022	44 087	45 888	4,1%
+ 74 Dotations et subventions hors GRH	15 363	14 611	14 840	1,6%
+ 75 Produits de gestion courante	348	5 794	252	-95,7%
Recettes courantes de fonctionnement (A)	62 519	67 638	63 904	-5,5%
- 60 Achats	5 295	4 843	3 847	-20,6%
- 61 Services extérieurs	14 211	13 809	16 231	17,5%
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	3 220	3 140	3 429	9,2%
- 65 Charges de gestion courante	10 153	9 656	10 579	9,6%
Dépenses externes de fonctionnement (B)	32 879	31 448	34 086	8,4%
Valeur ajoutée (C = A - B)	29 640	36 190	29 818	-17,6%
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	312	266	262	-1,5%
- 012 Charges de personnel nettes 012 - (013+70+74 GRH)	15 836	15 977	17 071	6,8%
Dépenses internes de fonctionnement (D)	16 148	16 243	17 333	6,7%
Epargne de gestion (E = C - D)	13 492	19 947	12 485	-37,4%
+ 76 Produits financiers	5	0	3	
- 66 Charges financières	2 004	2 302	2 606	13,2%
Résultat financier de fonctionnement (F)	-1 999	-2 302	-2 603	13,1%
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)	11 493	17 645	9 882	-44,0%

A – LES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Comme évoqué en introduction, les prévisions aux chapitres 73, 731 et 74 ont été effectuées en l'absence de notification de l'état fiscal 1259-FPU et des montants de dotations habituellement publiés sur le site de la DGCL fin mars-début avril. Il est apparu particulièrement délicat d'effectuer les prévisions relatives au produit fiscal attendu sur 2024. En effet, comme nombre de collectivités, l'Agglomération d'Agen a perçu, fin décembre 2023, un rôle complémentaire de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ce produit fiscal supplémentaire qui n'avait pas été notifié dans l'état fiscal 1259-FPU reçu en mars 2023, est issu de la mise à jour des bases effectuée par les services fiscaux à la suite de la campagne de déclaration obligatoire menée par les propriétaires dans leur espace « gérer mes biens immobiliers » sur le site impots.gouv.fr. Or si ce produit est acquis pour 2023, les services fiscaux ont alerté les collectivités sur le risque que ces bases fiscales soient dégrévées à la suite des nombreuses réclamations des contribuables et qu'elles n'apparaissent donc plus dans les bases 2024.

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	BP 2023		BP23	CA 2023		CA23	BP 2024		BP24	% BP24
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
	+ 70 Vente de produits hors GRH		2 786	2 786		3 146	3 146		2 924	2 924
+ 73 et 731 Impôts et taxes - reversements aux communes (014)	11 767	55 789	44 022	12 064	56 151	44 087	11 935	57 823	45 888	4
+ 74 Dotations et subventions hors GRH		15 363	15 363		14 611	14 611		14 840	14 840	1
+ 75 Produits de gestion courante		348	348		5 794	5 794		252	252	-95
Recettes courantes de fonctionnement (A)	11 767	74 286	62 519	12 064	79 702	67 638	11 935	75 839	63 904	-5

Les recettes courantes de fonctionnement prévisionnelles, diminuées des reversements de fiscalité aux communes (il s'agit du chapitre 014 où sont prévues principalement les attributions de compensation positives et la dotation de solidarité), sont en recul de 5,5% par rapport au CA 2023. Cette régression par rapport à 2023 s'explique principalement par la reprise de l'excédent de la zone Lamothe-Magnac (5,4M€ au chapitre 75) qui est venue accroître ponctuellement les recettes 2023. Sans ce produit exceptionnel en 2023, la progression des recettes entre 2023 et 2024 serait de +2,2%.

Le chapitre 70, apparaît en léger recul, essentiellement du fait :

- de la baisse estimée des prestations d'entretien de voirie commandées par les communes (-158k€),
- de la diminution des remboursements de frais informatiques par la Ville et le CCAS d'Agen (-92k€), l'année 2023 ayant été particulièrement élevée avec le remboursement des frais liés à la cyber-attaque du mois de juillet.

Dans la nomenclature M57, le chapitre 73 se décline désormais en un chapitre 73 « impôts et taxes » et un chapitre 731 « fiscalité locale ». Toutefois, pour faciliter la lecture et l'analyse des chiffres, ces deux comptes restent regroupés en un seul chapitre 73 au sein des tableaux présentés dans ce rapport.

Après la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021, le Gouvernement a décidé la suppression de la CVAE au 1^{er} janvier 2023. Tout comme la TH, cette dernière est compensée par l'octroi d'une fraction de la TVA nationale. Cette fraction d'impôt national représente désormais plus de 40% du produit fiscal perçu par l'Agglomération d'Agen.

Toutes les prévisions sont faites à taux constants. Les seules évolutions projetées proviennent de l'évolution prévisionnelle des bases fiscales (avec la réserve évoquée plus haut s'agissant des bases de taxe d'habitation) :

- soit sous l'effet de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives calculée à partir de l'inflation constatée en 2023 et décidée en loi de finances (+3,9%) pour les seuls locaux d'habitation,
- soit sous l'effet de l'actualisation annuelle des tarifs pris en compte pour le calcul de la valeur locative des locaux professionnels (décision en commission départementale des valeurs locatives sur proposition des services fiscaux),
- soit du fait d'une progression physique des bases fiscales (constructions nouvelles, travaux d'amélioration...).

Au global, la progression du produit fiscal attendue au BP 2024 est de +3%.

	2020	2021	2022	2023	2024	Evol24/23
THRS	11 961	574	673	1 164	980	-15,8%
TEOM	12 492	12 661	13 615	14 499	14 987	3,4%
TFPNB et TAFNB	288	282	315	342	350	2,3%
TFB		1 150	1 239	1 317	1 380	4,8%
<i>sous total fiscalité ménages</i>	<i>24 741</i>	<i>14 667</i>	<i>15 842</i>	<i>17 322</i>	<i>17 697</i>	<i>2,2%</i>
CFE	12 032	9 960	10 410	11 559	11 900	3,0%
TASCOM	1 587	1 635	1 792	2 052	2 050	-0,1%
CVAE	6 958	7 091	7 111			
IFER	498	542	561	610	610	0,0%
<i>sous total fiscalité économique</i>	<i>21 075</i>	<i>19 228</i>	<i>19 874</i>	<i>14 221</i>	<i>14 560</i>	<i>2,4%</i>
Fraction TVA		12 549	14 288	22 330	23 200	3,9%
<i>sous total fraction impôt national</i>		<i>12 549</i>	<i>14 288</i>	<i>22 330</i>	<i>23 200</i>	<i>3,9%</i>
ROLES SUP	394	418	777	174	200	14,9%
TOTAL	46 210	46 862	50 781	54 047	55 657	3,0%

On retrouve également au chapitre 73 :

- les attributions de compensations négatives, reversées par les communes (237k€)
- le FNGIR, stable par rapport à 2023 (386k€),
- le FPIC, présumé quasi stable par rapport à 2023 (1 160k€ soit -13k€ par rapport à 2023),
- la taxe de séjour anticipée à hauteur de 340k€ (soit -11k€ par rapport à 2023) et qui fait l'objet d'un reversement à l'office de tourisme intercommunal,
- le reversement du produit des jeux, stable à hauteur de 44k€.

Le chapitre 74 « dotations et subventions » connaît quant à lui une légère hausse par rapport à 2023 (+1,6%). Si les prévisions relatives aux fonds européens destinés au financement de la compétence emploi (FSE) sont prudentes du fait des délais d'instruction importants de l'organisme gérant ce fonds (-270k€ par rapport au montant perçu en 2023), des subventions supplémentaires sont attendues sur les actions menées dans le cadre de la « révolution des poubelles (450k€ - cf paragraphe spécifique ci-après) et dans le cadre de la politique de l'habitat (101k€ sur le POPAC et le PIGH).

C'est également au sein de ce chapitre qu'est comptabilisée la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui devrait diminuer d'environ 80k€ environ cette année.

Enfin, le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » enregistre une baisse très importante, liée, comme vu plus haut, à la constatation, en 2023, de la reprise de l'excédent de clôture de la zone Lamothe-Magnac (5,4M€).

B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1) Les dépenses externes de fonctionnement

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	BP 2023		BP23	CA 2023		CA23	BP 2024		BP24	% V BP24/
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
- 60 Achats	5 295		5 295	4 843		4 843	3 847		3 847	-20,
- 61 Services extérieurs	14 211		14 211	13 809		13 809	16 231		16 231	17,
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	3 220		3 220	3 140		3 140	3 429		3 429	9,2
- 65 Charges de gestion courante	10 153		10 153	9 656		9 656	10 579		10 579	9,6
Dépenses externes de fonctionnement (B)	32 879		32 879	31 448	0	31 448	34 086		34 086	8,4

Les dépenses externes de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à un peu plus de 34M€, soit une augmentation de 8,4% par rapport au CA 2023. Cette progression se décompose de la manière suivante :

- 1 715k€ de dépenses supplémentaires au chapitre 011 « charges à caractère général »,
- 963k€ de dépenses supplémentaires au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

La progression du chapitre 011 trouve principalement sa source dans :

- les dépenses exceptionnelles engagées dans le cadre de la « révolution des poubelles » (+1 636k€ - voir paragraphe spécifique),
- l'augmentation du coût des primes d'assurance (221k€),
- les dépenses supplémentaires prévues pour l'entretien des cours d'eau (+167k€),
- ces dépenses supplémentaires étant en partie compensées par les réductions de coûts attendues sur l'éclairage public (-532k€), et des fluides pour les bâtiments communautaires (-179k€).

Le chapitre 65, ressort lui aussi en nette augmentation par rapport au CA 2023 (+9,6%), et ce malgré le fait que 2023 avait enregistré la reprise du déficit des zones de Colayrac et de Brax (457k€), sous l'effet notamment :

- des subventions d'équilibre prévisionnelles à verser aux budget annexes transports et MIN supérieures aux subventions versées pour équilibrer l'exercice 2023 (respectivement +142k€ et +68k€),
- de l'augmentation de la contribution à verser au SDIS (+146k€, soit +4,3%, une augmentation supérieure à l'inflation prévisionnelle pour 2024 prévue au DOB 2024),
- des subventions prévisionnelles aux organismes comme l'OTI (+78k€), l'EPFL (+32k€) ou le SMAD (+281k€) dont la participation appelée en 2023 avait été particulièrement basse (139k€) du fait de la perception par le syndicat d'une aide exceptionnelle de l'Etat,
- des subventions à verser au campus numérique, à l'ESIEA (Ecole supérieure d'informatique électronique automatique) et à l'association qui gèrera le nouvel incubateur pépinière d'entreprises en cours de construction au TAG (+193k€),
- l'aide que l'AA versera aux communes pour couvrir 50% des coûts de nettoyage des manifestations des agriculteurs, déduction faite de la participation que les communes recevront de l'Etat (estimée à 150k€) suite à la validation du Bureau communautaire du 3 février 2024.

Dépenses prévisionnelles chapitre 65	BP 2024
Contingent SDIS	3 743 533
Subventions enseignement supérieur	980 700
Subventions santé, cohésion sociale, politique de la ville	703 400
COS et CNAS (subvention statutaire + tickets restaurant)	668 478
Indemnités et frais élus	536 700
Subvention d'équilibre budget annexe MIN (B15)	479 657
Subventions OTI	463 760
Participation SMAD	420 200
Subvention d'équilibre budget annexe transports (B09)	413 375
Crèches communautaires	361 835
Frais informatiques (Cloud)	312 902
Subventions événementiel	301 000
Subvention EPFL	250 000
Subventions Emploi	201 689
Participation Syndicats intercommunaux	197 130
Soutien aux communes suite manifestations agricoles	150 000
Indemnités contentieux	100 600
Subvention Habitat, Logement	67 237
Divers	56 410
Aquasud Remboursement communes	51 000
Subventions et remboursement frais AAGV	40 400
Admissions en non valeur	40 000
Subventions Agriculture (nouveau régime d'aide)	25 000
Subvention Eco	13 550
TOTAL	10 578 557

Enfin, le chapitre 014, présenté en atténuation des recettes fiscales, recouvre :

- **les attributions de compensation (AC)** reversées aux communes (10 424k€) : en l'absence de nouveau transfert de compétence prévu en 2024, le montant des AC 2024 est identique au montant des AC définitives arrêté fin 2023 (DCA du 14/12/2023),
- **la dotation de solidarité communautaire (DSC)**, à hauteur de 1 141k€, désormais répartie entre les 44 communes membres. Le montant de l'enveloppe ne change pas en 2024 mais le calcul de la répartition entre les communes a été actualisé à partir des chiffres de la fiche DGF 2023 (potentiel fiscal, revenu/habitant) et des données fournies par la DDT au 1^{er} janvier 2023 pour les logements sociaux et par l'Education Nationale pour les enfants scolarisés (cf tableau de répartition en fin de rapport).
- le reversement à l'OTI de la taxe de séjour perçue par l'AA (340k€),
- les dégrèvements de TASCOS obtenus par certaines entreprises (20k€).

2) Zoom sur le service public de collecte et de traitement des déchets

Au regard de l'importance des dépenses consenties par la collectivité sur ce service, il apparaît nécessaire d'en détailler le contenu.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : exploitation

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	variations
Collecte des déchets	4 953	5 555	6 052	7 460	9 041	1 581
Traitement des déchets (DSP incinération)	3 342	3 504	4 129	4 546	4 700	154
Personnel net	4 760	4 714	5 047	5 262	5 733	471
Frais financiers	21	19	17	16	15	-1
Amortissement	813	897	981	924	969	45
Total dépenses	13 889	14 689	16 226	18 208	20 458	2 250
Recettes traitement	1 672	1 868	2 135	1 615	2 086	471
Redevance spéciale	399	522	483	499	500	1
TEOM	12 509	12 661	13 615	14 499	14 987	488
Total recettes	14 580	15 051	16 233	16 613	17 573	960
						0
Recettes - dépenses	691	362	7	-1 595	-2 885	-1 290
charges à couvrir par la TEOM	11 818	12 299	13 608	16 094	17 872	
(dépenses - recettes non fiscales)						
taux de couverture de la TEOM	106%	103%	100%	90%	84%	
[teom / (dépenses - recettes non fiscales)]						

Le taux de couverture 2024 baisse de nouveau en raison notamment de l'impact financier ponctuel sur les dépenses de fonctionnement de la mise en œuvre de la collecte des bio déchets avec toute la logistique de déploiement des bacs, composteurs et points d'apport volontaire (PAV).

En effet, la Révolution des poubelles initiée en 2023 poursuit son essor en 2024. Elle concernera principalement l'axe 5 avec le déploiement du tri des bio déchets et l'axe 4 avec la poursuite du plan de déploiement des PAV. En fonctionnement comme en investissement (cf deuxième partie), ces deux axes concentrent effectivement les principaux efforts de la collectivité par rapport aux dépenses réalisées en 2023.

En fonctionnement

FONCTIONNEMENT REVOLUTION DES POUBELLES HORS GRH	DEPENSES				RECETTES			
	2022	"AN I" 2023	"AN II" 2024	évol 2024/2023	2022	"AN I" 2023	"AN II" 2024	évol 2024/2023
AXE 1 DECHETS VERTS	950 256	584 739	521 350	-63 389	35 831	32 319	35 000	2 681
AXE 2 DECHETERIES	1 851 397	2 249 461	2 240 500	-8 961	302 169	296 269	402 500	106 231
AXE 3 REORGANISATION DES TOURNEES COLLECTE	6 515 803	7 951 798	8 081 980	130 182	1 873 810	1 576 737	1 638 500	61 763
AXE 4 DEPLOYER LES PAV	605 368	797 927	1 075 000	277 073	301 349	223 695	230 000	6 305
AXE 5 TRIER LES BIO DECHETS	10 577	30 111	1 218 100	1 187 989	79 350	0	232 254	232 254
AXE 6 MISE EN ŒUVRE DE LA TEOMI	28 980	33 247	93 480	60 233	13 615 392	14 499 106	14 987 069	487 963
PLPDM	108 231	336 001	390 400	54 399	19 250	-13 250	47 500	60 750
FRAIS GENERAUX	44 965	22 939	120 200	97 261	6 928	0	0	0
TOTAL	10 115 577	12 006 223	13 741 010	1 734 787	16 234 079	16 614 876	17 572 823	957 947

AXE 1 – DECHETS VERTS

Malgré la suppression de la collecte des déchets verts au 1^{er} janvier 2023, on continue de trouver, sur cet axe, le coût de la gestion de ces déchets auprès de la plateforme de compostage auquel s'ajoute le coût du déploiement du service de broyage à domicile.

Le volume de déchets verts à traiter par la collectivité est en très léger retrait sur 2023 par rapport à 2022 (-0,3%) à 12 300 tonnes environ. De ce fait, le coût de traitement de la plateforme de compostage sur 2024 est envisagé en légère diminution (-40K€) avec une dépense attendue de 370K€. A noter toutefois que la suppression de la collecte à domicile a provoqué un apport massif de ces déchets directement en déchèterie par les usagers de l'agglomération (+56,6% par rapport à 2022).

	2021	2022	2023	évol 22/23
total tonnage plateforme	13 982	12 328	12 297	-0,3%
<i>dont provenance déchèteries</i>	7 413	7 002	10 967	56,6%

Nous trouvons également sur cet axe le coût de la nouvelle solution de broyage à domicile mise en œuvre par l'Agglomération auprès des usagers au second trimestre 2023 dont vous avez ci-dessous le bilan d'activité sur 2023. La dépense correspondante à ce nouveau service est évaluée en année pleine sur 2024 à 150K€ soit une augmentation de 25K€ par rapport à 2023.

nbre de broyages	volume en m3	Nbre heures de fonctionnement des broyeurs
796	682	454 heures

AXE 2 - DECHETERIES

L'intégration des nouvelles filières devrait permettre de contenir la hausse des coûts (unitaires + TGAP) et de bénéficier de recettes complémentaires (+80K€). En effet, La TGAP encombrants continue d'augmenter. Elle représente 295k€HT au BP 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024
TGAP €HT/t encombrants	25 €	37 €	45 €	52 €	59 €
tonnage encombrants	5 200	5 469	4 860	5 023	5 000
montant total TGAP encombrants	130 000 €	202 353 €	218 700 €	261 196 €	295 000 €

Suite au report sine die de la mise en œuvre du contrôle d'accès dans les déchèteries, aucune recette d'accès "professionnels" n'est prévue au BP 2024 dans l'attente de la réflexion en cours avec les différentes filières professionnelles fréquentant les déchèteries

AXE 3 – REORGANISATION DES TOURNEES DE COLLECTE

Au sein de cet axe, on retrouve la prestation relative à la DSP incinération qui est impactée par la mise aux normes de l'usine d'incinération (+180K€) et la hausse de la TGAP (+17k€). Afin de compenser ces surcoûts et grâce à l'ensemble du programme d'actions mis en œuvre dans le cadre de la « révolution des poubelles », une baisse de tonnage de 1 500t est anticipée.

	2020	2021	2022	2023	2024
TGAP €HT/t OM	12 €	17 €	18 €	20 €	22 €
tonnage OM	25 515	25 792	26 030	25 099	23 500
montant TGAP OM	306 174 €	438 469 €	468 536 €	501 979 €	517 000 €

Le nouveau marché de collecte des emballages (avec BOM à motorisation GNV) implique une augmentation de 200k€ de cette prestation.

Enfin, le volume de personnel contractuel conservé reste à un niveau élevé car d'une part, le basculement des tournées hebdomadaires OMr vers des tournées bimensuelles OMr sera progressif, entre mars et juin 2024, et d'autre part, les nouvelles collectes hebdomadaires pour les bio déchets seront mises en place sur le 1^{er} semestre 2024.

En recette, le montant de la redevance spéciale pour les professionnels reste stable, le chantier de réévaluation de cette redevance au regard du coût réel du service n'ayant pu être conduit en 2023.

AXE 4 – DEPLOYER LES PAV

Le nettoyage des PAV avec un matériel de location se poursuit (+80K€) dans l'attente de l'acquisition du matériel de nettoyage programmée cette année (cf investissement). L'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à l'accompagnement des communes membres dans la tenue de PAV propres et fonctionnels (250k€) sont également prévus pour faire face à leur entretien là où ils sont déployés. En effet, 18 PAV ont été déployés en 2023 et 49 devraient être déployés en 2024 ce qui va signifier un effort d'entretien d'autant plus conséquent pour l'Agglomération.

AXE 5 – TRIER LES BIODECHETS

La logistique du déploiement du tri des bio déchets auprès des usagers (prestation de distribution auprès des usagers par l'entreprise SÜLO de 16 000 bacs, 6 000 composteurs et 8 000 badges d'accès aux PAV) représente un effort financier ponctuel de la collectivité estimé à 900K€ au BP 2024. Par ailleurs, la mise en œuvre de ce nouveau tri des bio déchets se traduit par de nouvelles dépenses avec l'achat et la fourniture des sacs en papier pour les usagers équipés de bio seaux (90k€) et le traitement des bio déchets qui seront collectés (100k€).

L'ensemble de ces nouveaux coûts sont en partie compensés par des participations ponctuelles de soutien (ADEME et Région) d'un montant total de 675k€ versées sur 3 ans et selon différentes modalités (232k€ sont attendus en 2024).

AXE 6 – MISE EN ŒUVRE DE LA TEOMI

En 2024, les dépenses sur cet axe se limitent aux abonnements logiciels et numériques liés au déploiement du comptage (contrôle d'accès aux PAV bio déchets), aux relations usagers, au logiciel de gestion des déchèteries et à l'informatique embarquée dans les BOM.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) initié sur le territoire en 2020 continue quant à lui son déploiement. Ce programme a été mis en œuvre

dans le cadre de la 3ème édition du plan national de prévention des déchets (PNPD) pour la période 2021-2027 qui actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire depuis 2017 (feuille de route économie circulaire d'avril 2018, loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée le 10 février 2020). Il s'inscrit dans le cadre défini par le droit européen et le code de l'environnement et consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées (actions de prévention et de sensibilisation, plan de communication...) visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire de 2019.

Les frais de gestion regroupent quant à eux toutes les dépenses générales (assurances, fluides, fournitures, documentation, études, AMO évaluation politique publique ...) liées globalement à l'exercice de la compétence.

3) Les dépenses internes de fonctionnement

Les dépenses internes de fonctionnement comprennent les impôts et taxes payés par l'Agglomération sur les biens lui appartenant et les charges de personnel. De ces dernières sont déduites les atténuations de charges constituées par les remboursements relatifs aux arrêts de travail, les subventions relatives aux emplois aidés...

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	BP 2023		BP23	CA 2023		CA23	BP 2024		BP24	% Var BP24/CA23
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	312		312	266		266	262		262	-1,5%
- 012 Charges de personnel nettes 012 - (013+70+74 GRH)	16 031	195	15 836	16 385	408	15 977	17 294	223	17 071	6,8%
Dépenses internes de fonctionnement (D)	16 343	195	16 148	16 651	408	16 243	17 556	223	17 333	6,7%

Le montant prévisionnel des impôts à payer par l'AA est en baisse (-4k€), car malgré la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui s'applique sur les propriétés de l'Agglomération, l'Agglomération ne paiera pas à VNF la redevance qu'elle avait payée en 2023 pour les ouvrages liés au pont de Camélat (17k€).

Les dépenses prévisionnelles brutes de personnel (de l'Agglomération uniquement, hors Ville et CCAS d'Agen) sont, quant à elles, en augmentation de 909k€ (soit +5,5%). En net, l'évolution est portée à +6,8% car les recettes liées au personnel (emplois aidés, remboursement arrêts maladie...) étaient exceptionnellement élevées en 2023 (rattrapage de sommes non perçues en 2022).

L'année 2024 sera marquée par l'effet report sur une année complète de l'augmentation du point d'indice de juillet 2023 et de l'augmentation du SMIC de mai 2023, une augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents dès le 1^{er} janvier 2024 et une augmentation de 0,03% du taux de cotisation patronale de l'URSSAF pour les agents contractuels.

Dans le détail, l'évolution de la masse salariale brute s'explique par :

1- Des dépenses supplémentaires (+ 1 040k€) liées à :

- la gestion interne des ressources humaines (+ 698k€)
 - glissement vieillesse technicité (GVT) lié à l'évolution mécanique des carrières (avancements d'échelon, de grade, promotion interne),
 - la revalorisation du régime indemnitaire des catégories B hors filière technique,

- la revalorisation de la participation à la complémentaire santé en vue de la mise en œuvre de l'obligation de participation à compter du 1^{er} janvier 2026,
 - la transformation du versement des indemnités de travaux insalubres en prime de pénibilité et l'extension de cette prime aux emplois plus féminisés exposés à la pénibilité physique (petite enfance, archives),
 - la revalorisation de la rémunération des agents contractuels sur emplois permanents,
 - les dépenses supplémentaires liées aux recrutements effectués en fin d'année 2023 (effet report) et à ceux prévus pour 2024,
 - l'impact des clés de répartition de la masse salariale entre les membres du pacte d'administration commune (Agglomération, Ville et CCAS d'Agen).
- l'impact des mesures externes (+ 342k€)
 - le report en année pleine de l'augmentation du point d'indice (+1,5%) et du reclassement de certains agents en juillet 2023,
 - le report en année pleine de l'augmentation du SMIC en mai 2023,
 - l'augmentation de 5 point d'indice majoré pour l'ensemble des agents dès le 1er janvier 2024,
 - l'augmentation de 0,03% de la cotisation patronale à l'URSSAF pour les contractuels,
 - l'augmentation de 10% de la rémunération des jours du Compte Epargne Temps,
 - l'augmentation de la participation aux frais de transport de 50% à 75% (effet report 2023).

2- Des économies (-131k€) avec le non-remplacement de certains départs (retraite, disponibilité, mutation, rupture conventionnelle...).

C – L'EPARGNE

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses internes et externes de fonctionnement.

L'épargne brute est obtenue après retranchement des frais financiers.

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE		BP 2023		BP23	CA 2023		CA23	BP 2024		BP24	% Var BP24/CA23
		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
Epargne de gestion (E = C - D)				13 492			19 947			12 485	-37,4%
+	76 Produits financiers		5	5	0	0	0	3	3		
-	66 Charges financières	2 004		2 004	2 302		2 302	2 606		2 606	13,2%
Résultat financier de fonctionnement (F)		2 004	5	-1 999	2 302	0	-2 302	2 606	3	-2 603	13,1%
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)				11 493			17 645			9 882	-44,0%

Les prévisions relatives aux frais financiers sont en hausse (+304k€) du fait du maintien de taux élevés sur les marchés financiers au moins sur le premier semestre 2024 (de premières annonces de baisse des taux directeurs de la BCE sont attendues à l'été), mais surtout de l'augmentation de l'encours de dette de l'Agglomération.

L'épargne brute prévisionnelle ressort en baisse de 7 763k€ par rapport à 2023. En retraitant l'épargne brute 2023 de la reprise des déficits et excédents de zones d'activité, la baisse réelle de l'épargne brute est de 2 821k€. Le taux d'épargne brute prévisionnel s'élève quant

à lui à 15,1%. Cette baisse doit nous alerter même si elle est en grande partie explicable par l'effort financier réalisé sur le déploiement de la « révolution des poubelles » évoqué plus haut, qui sera ponctuel sur 2024.

En K€	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Epargne brute (hors exceptionnel)	10 309	10 965	11 654	13 918	11 831	15 917	11 493	17 645	9 882
Taux d'épargne brute	18,7%	20,1%	20,7%	24,4%	19,6%	26,1%	17,9%	25,3%	15,1%

D – LES MOUVEMENTS EXCEPTIONNELS

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE		BP 2023		BP23	CA 2023		CA23	BP 2024		BP24	% Var BP24/CA23
		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
+	77 Produits exceptionnels		2	2		0	0		0	0	
-	67 Charges exceptionnelles	72		72	32		32	57		57	78,1%
	Résultat exceptionnel (H)	72	2	-70	32	0	-32	57	0	-57	78,1%

Les mouvements exceptionnels ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'épargne brute qui doit donner une vision juste de la capacité d'autofinancement structurelle de la collectivité.

Il n'en demeure pas moins que le résultat exceptionnel pèse sur le résultat global de l'exercice et constitue une source de financement ponctuelle lorsqu'il est excédentaire.

Dans la nomenclature M57, on ne retrouve plus au compte 67 que les annulations de titres sur exercice antérieur (673), les autres dépenses autrefois considérées comme exceptionnelles étant dorénavant comptabilisées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Il en va de même pour le compte 77 qui ne comptabilise plus que les annulations de mandats sur exercice antérieur (773) et le produit des cessions (775).

Il est à noter que les cessions prévues au BP au chapitre 024 en section d'investissement (1 497k€), n'apparaîtront, qu'une fois réalisées, au chapitre 77 au compte administratif 2024. On y retrouve notamment 873k€ de rétrocessions de terrains achetés pour le compte de RFF (2^{ème} et dernière tranche après celle de 2019), sachant que l'autre partie de ces rétrocessions concerne le budget annexe du TAG (1 387k€) et le budget annexe ZAE (300k€).

Par ailleurs, il apparaît de bonne gestion de constituer des provisions lorsque des risques financiers sont identifiés et d'inscrire les crédits correspondants aux comptes 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels » ou 6817 « dotations aux dépréciations d'actifs circulants »:

➤ Provisions pour risque contentieux :

- contentieux RH : 416k€ ont déjà été provisionnés depuis 2 ans en vue de couvrir le risque de condamnation de l'Agglomération (estimé à 624k€ au total) dans un contentieux RH porté devant la Cour d'appel après un rejet de la demande d'indemnisation par le tribunal administratif ; le processus judiciaire

étant amené à durer, il est proposé d'étaler sur 3 ans les 204k€ restant à provisionner et donc de constituer une provision de 70k€ au titre de 2024 ;

- contentieux indemnitaire : 79k€ ont été provisionnés en 2023 pour couvrir un risque identifié après l'introduction d'un recours au Tribunal administratif par un administré réclamant une indemnisation totale de 158k€; compte tenu, là aussi, de la durée de la procédure, il est proposé d'étaler sur 3 ans les 79k€ restants, soit 26k€ à prévoir sur 2024.
- Provisions pour risque de dépréciation de créances :
- 11 884,74€ au titre de l'étalement sur 3 ans (dernière année en 2024) du risque de non recouvrement de l'indemnité de 36 154,23€ à laquelle a été condamné l'auteur de l'escroquerie aux faux ordres de virement dont a été victime l'Agglomération en 2020 (cf délibération du 2 décembre 2021),
 - 23 931,60€ représentant règlementairement 15% du montant des restes à recouvrer constatés par le comptable public sur le budget principal de l'Agglomération.

II – RECAPITULATIF BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

Il est proposé ci-dessous, de récapituler les propositions budgétaires 2024 par chapitre de manière à examiner leur évolution par rapport au BP et au CA 2023. Le premier tableau retrace les prévisions relatives à l'Agglomération seule (hors dépenses et recettes directes et indirectes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS). Le second tableau retrace les prévisions effectivement inscrites au budget de l'Agglomération (y compris dépenses et recettes directes et indirectes de personnel pour l'ensemble de l'administration commune).

Prévisions Agglomération d'Agen seule

<i>mouvements réels / hors excédent reporté / hors flux mutualisation</i>		BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evol /CA23	Evol /CA23
011	Charges à caractère général	23 038 838	22 058 233	23 770 252	1 712 019	7,76%
65	Autres charges de gestion courante	10 153 053	9 655 706	10 578 557	922 851	9,56%
66	Charges financières	2 004 018	2 302 110	2 605 640	303 530	13,18%
67	Charges exceptionnelles	72 250	31 830	56 900	25 070	78,76%
012	Charges de personnel	16 031 240	16 385 393	17 294 480	909 087	5,55%
014	Atténuation de produits	11 766 874	12 063 762	11 934 595	-129 167	-1,07%
68	Provisions pour risques et charges	334 123	334 123	131 816	-202 307	-60,55%
Total dépenses		63 400 395	62 831 157	66 372 241	3 541 084	5,64%
70	Produits des services et des domaines	2 925 395	3 371 885	3 020 978	-350 907	-10,41%
73	Impôts et taxes	55 788 899	56 150 626	57 823 170	1 672 544	2,98%
74	Dotations et participations	15 388 579	14 666 333	14 895 612	229 279	1,56%
75	Autres produits de gestion courante	348 010	5 793 990	252 247	-5 541 743	-95,65%
76	Produits financiers	5 466	301	2 835	2 534	841,86%
77	Produits exceptionnels	1 500	494 874	0	-494 874	-100,00%
013	Atténuation de charges	30 400	126 252	70 600	-55 652	-44,08%
Total recettes		74 488 249	80 604 261	76 065 442	-4 538 819	-5,63%
Epargne brute (hors excep)		11 492 727	17 644 183	9 881 917	-7 762 266	-43,99%
Taux épargne brute (hors excep)		17,9%	25,3%	15,1%		

Prévisions Administration commune

<i>mouvements réels / hors excédent reporté</i>		BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evol BP24/CA23	Evol BP24/CA23
011	Charges à caractère général	23 302 808	22 359 253	24 036 102	1 676 849	7,5%
65	Autres charges de gestion courante	10 325 515	9 827 104	10 755 950	928 846	9,5%
66	Charges financières	2 004 018	2 302 110	2 605 640	303 530	13,2%
67	Charges exceptionnelles	72 250	31 830	56 900	25 070	78,8%
012	Charges de personnel	42 340 828	42 494 148	44 750 542	2 256 394	5,3%
014	Atténuation de produits	11 766 874	12 063 762	11 934 595	-129 167	-1,1%
68	Provisions pour risques et charges	334 123	334 123	131 816	-202 307	-60,5%
Total dépenses		90 146 415	89 412 330	94 271 546	4 859 216	5,4%
70	Produits des services et des domaines	29 699 626	29 761 015	30 769 505	1 008 490	3,4%
73	Impôts et taxes	55 788 899	56 214 550	57 823 170	1 608 620	2,9%
74	Dotations et participations	15 475 475	14 760 928	15 001 291	240 363	1,6%
75	Autres produits de gestion courante	358 010	5 808 455	268 447	-5 540 008	-95,4%
76	Produits financiers	5 466	302	2 835	2 533	838,7%
77	Produits exceptionnels	1 500	497 551	0	-497 551	-100,0%
013	Atténuation de charges	155 800	364 494	215 100	-149 394	-41,0%
Total recettes		101 484 776	107 407 295	104 080 348	-3 326 947	-3,1%
Epargne brute (hors excep)		11 743 234	17 863 367	9 997 518	-7 865 849	-44,0%
Taux épargne brute (hors excep)		11,7%	18,5%	10,7%		

Le niveau d'épargne brute reste sensiblement le même. Le taux d'épargne brute ressort beaucoup plus bas car le même niveau d'épargne brute est rapporté à un niveau beaucoup plus élevé de recettes de fonctionnement (ces dernières intégrant les remboursements de masse salariale versés par la Ville et le CCAS d'Agen à l'Agglomération).

II – L'INVESTISSEMENT ET L'ENDETTEMENT

Fait nouveau depuis 2022, au-delà des dépenses liées au plan pluriannuel d'investissement (PPI) et aux investissements de maintenance, sont comptabilisées sur la section d'investissement les attributions de compensation d'investissement relatives à la révision statutaire, soit 1 795k€. Cette dépense est stable par rapport à 2023.

<i>en k€</i>	BP 2024	RP 2023	TOTAL 2024
PPI	46 475	11 527	58 002
Maintenance	2 005	1 388	3 393
AC investissement	1 795	0	1 795
Autres	44	0	44
TOTAL	50 319	12 915	63 234

A – LES INVESTISSEMENTS DE MAINTENANCE

Dépenses brutes de maintenance en k€		BP 2024	Reports 2023	Total 2024
S1	Matériel/Mobilier	90	25	115
S2	Matériel roulant	237	765	1 002
S3	Matériel informatique	602	255	857
S4	Bâtiments	886	343	1 229
S5	Espaces verts	190	0	190
TOTAL		2 005	1 388	3 393

Afin de distinguer les investissements liés à des projets des investissements courants portant sur les moyens mobiliers et immobiliers de la collectivité, il a été mis en place des secteurs de maintenance. On retrouve dans ces rubriques les crédits nécessaires à la maintenance du patrimoine immobilier de la collectivité (locaux du siège, centre technique, unités territoriales, maisons de santé, Aquasud, COJC, pôle multimodal, centre des congrès...) ainsi que les crédits destinés à l'acquisition de matériel (mobilier, matériel informatique, logiciels) et de matériel roulant hors collecte (engins techniques, véhicules légers...).

B – LES INVESTISSEMENTS 2024 PREVUS AU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

<i>dépenses d'investissement brutes en k€</i>	BP 2024	RP 2023	TOTAL 2024
Pont et Barreau de Camélat	15 200	197	15 397
"Révolution des poubelles"	5 010	3 691	8 701
Plan d'économies d'énergie en éclairage public et signalisation lumineuse (PEEEPS - cf délibération AP/CP)	7 123	0	7 123
Eaux pluviales	1 368	1 935	3 303
FST	3 150	0	3 150
IPE (cf délibération AP/CP)	2 392	0	2 392
Schéma Vélo	452	1 204	1 656
Habitat social	810	708	1 518
Eclairage public (hors PEEEPS) et feux tricolores	732	733	1 465
Schéma sites touristiques	884	514	1 398
Gymnases communautaires	1 031	51	1 082
Protection contre les crues (études Agen sud)	420	651	1 071
Cohésion sociale (dont participation école Langevin)	820	133	953
Hydraulique	712	225	937
Participation RN21 La Croix blanche - Monbalen	900	0	900
Voirie communautaire	750	92	842
CTMA	712	127	839
SCOT/PLUI	690	61	751
Santé (régimes d'aide + MSP)	461	238	699
Aires d'accueil des gens du voyage (Foulayronnes)	374	306	680
PAPI du Bruilhois	460	88	548
Accessibilité	153	354	507
Participation LGV	470	0	470
2ème échangeur autoroutier (solde participation auvent)	382	0	382
Zones d'activité hors budgets annexes	227	2	229
Tiers-lieux numériques	220	0	220
Transition écologique	189	16	206
CFA La Palme	200	0	200
Giratoire G9 (Roquefort - solde participation versée au CD47)	0	108	108
Protection Incendie	58	25	83
Documents d'urbanisme	70	0	70
Passeligne (réfection pontons)	40	23	63
Divers	15	45	60
TOTAL	46 475	11 527	58 002

Le montant des restes à réaliser (engagés sur 2023 mais restant à réaliser sur 2024) s'élève à 11 527k€.

A ces restes à réaliser s'ajoutent 46 475k€ de crédits nouveaux prévus pour financer les opérations inscrites au PPI et parmi elles :

- les investissements relatifs aux grandes infrastructures : 37%
- les investissements sur les réseaux (dont le PEEEPS) : 22%
- les investissements relatifs aux autres compétences de l'AA : 19%
- les investissements relatifs à la révolution des poubelles : 11%
- les fonds de concours versés aux communes : 11%

Au stade du budget primitif, le taux de financement prévisionnel des projets s'élève à 25%. Les services de l'Agglomération restent toutefois mobilisés pour solliciter des financements complémentaires, notamment au titre du fonds vert déployé par le Gouvernement depuis l'an dernier.

<i>recettes d'investissement en k€</i>	BP 2024	RP 2023	TOTAL 2024
Pont et Barreau de Camélat	6 600	0	6 600
IPE	921	1 000	1 921
Rétrocession terrains RFF	873	0	873
Plan d'économies d'énergie en éclairage public et signalisation	817	0	817
Schéma Vélo	280	521	801
"Révolution des poubelles"	32	770	801
Eaux pluviales	502	157	659
PAPI du Bruilhois	420	0	420
Aires d'accueil des gens du voyage	182	164	346
Zones d'activité hors budgets annexes	304	0	304
CTMA	281	0	281
Accessibilité	0	213	213
Hydraulique	0	140	140
Aménagements touristiques	74	54	128
Eclairage public (hors PEEEPS) et feux tricolores	65	15	80
SCOT/PLUI	0	33	33
Documents d'urbanisme	32	0	32
Divers	24	7	31
TOTAL	11 407	3 074	14 481

Comme sur le fonctionnement, le zoom sur les investissements liés à la révolution des poubelles permet d'identifier les axes de dépenses suivants :

INVESTISSEMENT REVOLUTION DES POUBELLES	DEPENSES				RECETTES			
	2022	"AN I" 2023	"AN II" RP 2023	BP 2024	2022	"AN I" 2023	"AN II" RP 2023	BP 2024
AXE 1 DECHETS VERTS		73 896		44 000				
AXE 2 DECHETERIES	659 058	773 799	397 281	1 510 000	25 568		54 952	31 500
AXE 3 REORGANISATION DES TOURNEES COLLECTE	711 578	281 784	136 283	582 500				
AXE 4 DEPLOYER LES PAV	1 086 975	609 210	2 334 981	2 120 000			160 000	
AXE 5 TRIER LES BIO DECHETS	55 833	1 145 351	596 054	617 000	25 000		224 602	
AXE 6 MISE EN ŒUVRE DE LA TEOMI	12 840	120 989	226 921	136 380			330 000	
TOTAL	2 526 284	3 005 028	3 691 520	5 009 880	25 568	25 000	769 554	31 500
			8 701 400				801 054	

Déchets verts

Après un bilan d'activité à réaliser en juin 2024, un an après la mise en œuvre du système de prêt de broyeurs à branches auprès des communes membres, une provision est inscrite en vue de procéder à l'acquisition, au 2ème semestre 2024, de 2 nouveaux broyeurs. Cela porterait le parc de broyeurs de branches de l'AA à 5 unités.

Déchèteries

En 2024, la priorité est donnée à la mise en place de la vidéosurveillance (100k€) et à la création de la nouvelle déchèterie de Foulayronnes (2 500k€ répartis sur 2024 et 2025). La définition du programme d'une déchèterie zéro déchets sur Agen est également prévue (50k€).

Réorganisation collective

Le poste de dépense relatif au renouvellement des bacs reste à un haut niveau (250k€). Suite aux importantes modifications envisagées en 2024 (baisse de fréquence avec le passage d'un rythme hebdomadaire à un rythme bimensuel), il est anticipé une forte demande de changement de bacs. Des travaux sur sol d'autrui sont également provisionnés (50k€) pour mettre en place des points de regroupement ou réaliser des aires de demi-tour pour les BOM.

Déploiement des PAV

C'est la priorité d'investissement en 2024. Une enveloppe de 2,1M€ est provisionnée pour la poursuite du plan de déploiement des PAV entamé fin 2023 avec l'acquisition des bornes de collecte et les travaux de pose (2,3M€ de reports de dépenses de 2023 sur 2024).

Le déploiement de 49 PAV devrait intervenir en 2024 :

Agen	27
Layrac	4
Laplume	3
Le Passage	3
Astaffort	3
Boé	2
Caudecoste	2
Saint-Maurin	2
Cuq	1
Puymirol	1
Sérignac-sur-Garonne	1

Afin de maintenir un haut niveau de propreté de ces installations, l'acquisition d'une benne laveuse autonome de PAV est également programmée (270k€).

Mise en œuvre du tri des bio déchets

Au-delà des commandes complémentaires de bacs (40k€) ou de composteurs (40k€) afin d'assurer un stock nécessaire au déploiement prévu au 1^{er} semestre, l'accent est donné cette année à l'acquisition de PAV bio déchets (300k€) et de 2 petites BOM d'occasion pour la collecte des bio déchets (225k€).

TEOMI

Même si la mise en œuvre effective a été renvoyée à 2026 au plus tôt, la collectivité doit continuer à se doter des outils nécessaires à une évaluation précise des volumes de déchets qu'elle collecte qui constituera la base de cette nouvelle taxation. Le déploiement de l'informatique embarquée sur les BOM se poursuit donc. Les PAV bio déchets seront également équipés de contrôle d'accès (136k€) afin d'assurer une collecte correcte et réglementaire de ce type de déchets.

Concernant le PEEPS, sont inscrits au budget 2024, 7 123k€ concernant le PEEEPS. 7M€ seront consacrés au renouvellement d'environ 2100 lampadaires par des lampadaires photovoltaïques. 100k€ doivent permettre de travailler à une clarification es différents secteurs d'extinction partielle de l'éclairage public afin que ceux-ci soient plus lisibles et compréhensibles pour les habitants.

Un premier bilan du PEEEPS et de l'expérimentation partielle de l'éclairage public est présenté dans une délibération lors de ce conseil communautaire ainsi qu'un rapport recalant la ventilation des crédits de paiement liés à cette autorisation de programme.

C – LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En K€	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Épargne brute (hors exceptionnel)	10 309	10 965	11 654	13 918	11 831	15 917	11 493	17 645	9 882
Taux d'épargne brute	18,7%	20,1%	20,7%	24,4%	19,6%	26,1%	17,9%	25,3%	15,1%
Encours de dette au 31/12	91 108	85 165	102 438	89 531	111 304	98 885	140 442	112 467	140 365
Remboursement capital	9 934	9 705	8 634	8 650	8 456	8 456	8 574	8 715	8 563
Emprunt d'équilibre	18 172	12 000	25 907	13 000	29 419	17 000	49 834	22 000	36 461
Capacité de désendettement au 31/12 (encours de dette / épargne brute)	8,8 ans	7,8 ans	8,8 ans	6,4 ans	9,4 ans	6,2 ans	12,2 ans	6,4 ans	14,2 ans

Compte tenu de l'épargne brute prévisionnelle dégagée sur la section de fonctionnement et des dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget, si ces dernières devaient être réalisées dans leur totalité, il serait nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre de 25 761k€. A cet emprunt d'équilibre s'ajoutent 10,7M€ d'emprunts qui figurent déjà dans les reports (emprunts souscrits mais non encaissés en 2023) en couverture du déficit des restes à réaliser.

L'encours de dette prévisionnel au 31/12/2024 atteint les 140M€, mais on observe toujours un endettement moindre entre le BP et le CA (par exemple 22M€ d'emprunt réalisés en 2023 pour 50M€ d'emprunt d'équilibre prévu au stade du BP 2023). Ainsi, en appliquant les taux de réalisation constatés en 2023 (99% sur les dépenses réelles de fonctionnement, 105% sur les recettes réelles de fonctionnement et 64% sur les dépenses réelles d'investissement hors dette) :

- l'épargne brute ressortirait à environ 10,5M€, pour un taux d'épargne brute de 16%,
- l'emprunt serait de 15,7M€ et porterait l'encours de dette au 31/12 à 119M€,
- la capacité de désendettement serait de 11,3 ans.

C – L'EQUILIBRE BUDGETAIRE 2024

Comme évoqué en introduction, le vote du BP 2023 ayant eu lieu tout début février 2023, il n'avait pas été possible d'intégrer au BP 2023 les résultats de l'exercice 2022. Cela avait donc nécessité le vote d'un budget supplémentaire afin d'intégrer les résultats arrêtés après le vote du compte financier unique, le 11 mai 2023.

Cette année, disposant de 15 jours après la fin de la journée complémentaire, il a été possible d'arrêter les résultats de l'exercice 2023 et d'en vérifier la concordance avec ceux du compte de gestion du comptable public. Ils sont donc repris de manière anticipée au BP 2024, sans attendre la délibération d'affectation des résultats qui sera prise lors du conseil du 11 avril prochain, après le vote du compte financier unique 2023. Il ne devrait donc pas y avoir de budget supplémentaire sur l'exercice 2024.

EQUILIBRE DU BP 2024 BUDGET PRINCIPAL AA

		DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	99 669 546,24 €	104 277 249,39 €
002	Excédent 2023 (env 7721)		4 363 155,75 €
		99 669 546,24 €	108 640 405,14 €
023	Virement (env 501)	8 970 858,90 €	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	108 640 405,14 €	108 640 405,14 €

	INVESTISSEMENT	61 393 143,06 €	26 661 749,57 €
	Reports 2023	12 914 763,84 €	3 133 880,87 €
16	Emprunt de couverture		10 700 000,00 €
		74 307 906,90 €	40 495 630,44 €
021	Virement (env 442)		8 970 858,90 €
		74 307 906,90 €	49 466 489,34 €
001	Déficit d'investissement 2023 (env 23998)	10 223 291,97 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (env 10379 et 23962)		9 304 174,94 €
		84 531 198,87 €	58 770 664,28 €
16411	Emprunt d'équilibre (env 9126)		25 760 534,59 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	84 531 198,87 €	84 531 198,87 €

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales,

La commission finances consultée le 6/02/2024,

Le Bureau communautaire informé le 01/02/2024,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

après en avoir délibéré à la majorité des votants

[77 voix POUR]

[5 voix CONTRE : M. BRUNEAU, Mme DELCROS, M. DUPONT, Mme LASMAK et M. MIRANDE]

DECIDE

1°/ D'APPROUVER l'équilibre général du Budget Primitif 2024 du budget principal

2°/ D'AUTORISER le Président à prendre tout acte en exécution de ce budget primitif, et notamment de procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement de la section, hors dépenses de personnel, comme l'autorise l'instruction comptable M57 (cf délibération du Conseil d'Agglomération du 8 juillet 2021)

3°/ D'APPROUVER l'inscription au compte 6815 du budget principal « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » :

- d'une provision de 70 000€, s'ajoutant aux 416 000€ déjà provisionnés dans le cadre d'un contentieux en matière de ressources humaines impliquant l'Agglomération,
- d'une provision de 26 000€, s'ajoutant aux 79 000€ déjà provisionnés dans le cadre d'un recours indemnitaire formulé par un administré devant le Tribunal administratif.

4°/ D'APPROUVER l'inscription au compte 6817 du budget principal « dotations aux dépréciations des actifs circulants » :

- d'une provision de 11 884,74€ étalée sur 3 ans afin de couvrir le risque de non-recouvrement des sommes auxquelles le tribunal a condamné l'auteur de l'escroquerie aux faux ordres de virement,
- d'une provision de 23 931,60€ représentant règlementairement 15% du montant des restes à recouvrer constatés par le comptable public sur le budget principal de l'Agglomération.

5°/ DE VALIDER les montants de dotation de solidarité communautaire (DSC) suivants pour 2024 ainsi que le principe d'un versement en une fois (mars) pour les montants inférieurs à 10 000€ et en trois fois (mars, juin et septembre) pour les montants supérieurs à 10 000€ :

	Population DGF	Potentiel fiscal	Revenu en €/hab	Nb de logements sociaux (DDT)	Logements TH	Proportion de logements sociaux	Nombre d'enfants scolarisés dans le premier degré	DSC proposée
AGEN	34 126	850	13 000	5 106	17 702	28,84%	3 492	475 410 €
ASTAFFORT	2 108	992	12 557	57	922	6,18%	177	18 007 €
AUBIAC	1 214	821	18 022	1	455	0,22%	93	8 225 €
BAJAMONT	1 009	733	17 251	20	417	4,80%	73	7 899 €
BEAUVILLE	641	755	11 031	33	301	10,96%	31	5 720 €
BLAYMONT	245	976	13 765	4	114	3,51%	-	1 105 €
BOE	5 816	1 209	14 664	334	2 349	14,22%	450	53 605 €
BON-ENCOTRE	6 414	1 067	17 065	522	2 852	18,30%	593	67 614 €
BRAX	2 155	949	16 109	35	870	4,02%	176	16 417 €
CASTELCULIER	2 451	1 195	15 507	58	1 005	5,77%	209	19 096 €
CAUDECOSTE	1 174	741	13 382	48	474	10,13%	147	13 406 €
CAUZAC	452	846	14 937	-	193	0,00%	65	4 368 €
COLAYRAC-SAINT-CIRQ	3 203	850	13 877	107	1 296	8,26%	264	28 734 €
CUQ	295	924	13 208	1	119	0,84%	-	1 231 €
DONDAS	263	992	13 544	1	112	0,89%	-	1 053 €
ENGAYRAC	183	933	12 292	2	70	2,86%	19	1 618 €
ESTILLAC	2 351	1 436	15 379	154	999	15,42%	291	25 818 €
FALS	410	734	17 266	-	156	0,00%	-	1 642 €
FOULAYRONNES	5 720	792	17 099	500	2 408	20,76%	459	63 522 €
LAFOX	1 138	823	15 401	10	476	2,10%	102	9 013 €
LAPLUME	1 395	896	16 744	34	572	5,94%	89	10 220 €
LAYRAC	3 852	722	15 811	212	1 716	12,35%	376	40 429 €
MARMONT-PACHAS	184	693	13 587	1	65	1,54%	-	899 €
MOIRAX	1 257	827	17 972	10	521	1,92%	115	9 667 €
PASSAGE	9 597	1 029	14 839	904	4 609	19,61%	777	102 189 €
PONT-DU-CASSE	4 293	1 105	15 894	338	1 827	18,50%	338	43 352 €
PUYMIROL	983	766	13 636	19	427	4,45%	74	8 063 €
ROQUEFORT	2 176	822	16 631	120	883	13,59%	197	21 924 €
SAINT-CAPRAIS-DE-LERM	711	704	14 696	8	273	2,93%	61	5 956 €
SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS	1 609	970	16 684	-	643	0,00%	150	11 570 €
SAINT-HILAIRE-DE-LUSIGNAN	1 551	741	15 561	20	623	3,21%	146	13 235 €
SAINT-JEAN-DE-THURAC	589	664	16 363	1	225	0,44%	24	3 566 €
SAINT-MARTIN-DE-BEAUVILLE	181	810	14 582	-	76	0,00%	-	738 €
SAINT-MAURIN	473	897	14 603	3	244	1,23%	40	3 534 €
SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME	434	683	13 941	7	166	4,22%	40	3 933 €
SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC	871	696	15 693	-	352	0,00%	45	5 535 €
SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE	400	732	15 759	1	188	0,53%	45	3 499 €
SAINT-SIXTE	371	1 395	13 379	4	157	2,55%	22	2 301 €
SAINT-URCISSE	263	724	14 451	1	102	0,98%	-	1 195 €
SAUVAGNAS	543	753	15 311	-	210	0,00%	35	3 646 €
SAUVETAT-DE-SAVERES	528	673	13 250	15	209	7,18%	40	4 821 €
SAUVETERRE-SAINT-DENIS	404	763	12 554	9	171	5,26%	26	3 278 €
SERIGNAC-SUR-GARONNE	1 200	738	13 509	31	505	6,14%	97	10 633 €
TAYRAC	409	737	13 093	1	167	0,60%	32	3 166 €
TOTAL	105 642	917 €	14 621 €	8 732	48 221	18%	9 410	1 140 849 €

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités
de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le

Publication le

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président

La Secrétaire de séance

Jean DIONIS du SEJOUR

Laurianne VEYRET



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

OBJET : DCA_012/2024_ BUDGET PRIMITIF 2024 - ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DES BUDGETS ANNEXES

Nombre de délégués en exercice : 85

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUINZE FEVRIER A 17H00
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 74

M. DIONIS DU SEJOUR, MME CLEMENCE BRANDOLIN-ROBERT, MME KHERKHACH, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, MME MAIOROFF, M. N'KOLLO, MME CUGURNO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. SI TAYEB, M. GESLOT, MME LASMAK, M. BRUNEAU, MME DELCROS, M. DUPONT, MME LUGUET, M. LAFUENTE, MME LEBEAU, M. PANTEIX, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, MME VEYRET, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, M. MEYNARD, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. RIERA, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. ROUX, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. LAMBROT, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, M. FOURNIER, MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. PROUZET, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYS, M. TOVO, M. SANCHEZ, M. DOUMERGUE, MME MILANI, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 11

M. FELLAH, M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, MME IACHEMET, M. BENATTI, M. LAFFORE, MME FAGET, M. FREMY, M. LE BOT, M. VALETTE ET MME LABOURNERIE.

Pouvoirs : 11

M. FELLAH A M. KLAJMAN
M. ZAMBONI A M. SI TAYEB
MME LAUZZANA A M. DIONIS DU SEJOUR
MME IACHEMET A MME HECQUEFEUILLE
M. BENATTI A MME BRANDOLIN-ROBERT
M. LAFFORE A MME FLORENTINY
MME FAGET A M. MEYNARD
M. FREMY A M. RAYSSAC
M. LE BOT A M. DAILLEDOUZE
M. VALETTE A M. BUISSON
MME LABOURNERIE A M. DELBREL

Secrétaire de séance : MME LAURIANNE VEYRET

Date de la convocation dématérialisée : VENDREDI 9 FEVRIER 2024

Expose :

Depuis 2023, à la demande de certains d'entre vous, le budget principal et les budgets annexes font l'objet de deux votes distincts.

Ce rapport présente l'équilibre général du budget primitif 2024 pour les 8 budgets annexes de l'Agglomération que sont :

- Budget des zones d'activités économiques (B03)

- Budget Eau (B05)
- Budget Assainissement (B07)
- Budget Assainissement Non Collectif (SPANC – B08)
- Budget transports urbains (B09)
- Budget prestations de voirie (B10)
- Budget Technopole Agen Garonne (B11)
- Budget du Marché d'Intérêt National (B15)

Il est à noter que le budget primitif est voté alors que le compte financier unique 2023 n'a pas été arrêté et que l'affectation des résultats 2023 n'a pas été votée (vote prévu au conseil du 11 avril prochain). Néanmoins, une reprise anticipée de ces résultats est effectuée au budget primitif 2024, ce qui devrait permettre d'éviter le vote d'un budget supplémentaire, contrairement à ce qui s'est fait sur l'exercice 2023.

1 - LE BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS »

En 2023, la reprise de l'excédent de fonctionnement constaté en 2022 (384k€) a permis de limiter la subvention d'équilibre versée par le budget principal à 271k€.

En 2024, malgré un produit de versement mobilité attendu dynamique (+3% soit +227k€), le budget principal devrait être mis à contribution à hauteur de 413k€ pour équilibrer ce budget annexe.

TRANSPORTSBP 2024 (en K€)									
	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	variations	
DEPENSES	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024		
Participation Kéolis	7 650	7 375	7 486	7 472	8 221	8 237	8 604	367	4,5%
Transport scolaire hors DSP	292	284	410	240	574	817	745	-72	-8,8%
Personnel	180	209	256	253	270	267	280	13	4,9%
Autres dépenses	320	227	316	186	276	259	247	-12	-4,6%
Amortissements	564	663	690	681	719	719	331	-388	-54,0%
Total	9 006	8 758	9 158	8 832	10 060	10 299	10 207	-92	-0,9%
<i>Variation</i>	<i>220</i>	<i>-248</i>	<i>400</i>	<i>-326</i>	<i>1 228</i>	<i>239</i>	<i>-92</i>		
	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	variations	
RECETTES	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024		
Versement mobilité (VM)	6 460	6 558	6 525	7 284	7 045	7 473	7 700	227	3,0%
Sub Région transport scolaire	1 334	1 334	1 487	1 491	1 648	1 648	1 648	0	0,0%
DGD	194	194	194	194	194	194	194	0	0,0%
Remboursement Kéolis	0	79	0	0	0	0	0	0	
Autres	141	141	215	238	198	329	252	-77	-23,4%
Subvention équilibre B01	875	460	729	0	975	271	413	142	52,4%
Excédent N-1	2		8		384		0	0	
Total	9 006	8 766	9 158	9 207	10 444	9 915	10 207	292	2,9%
NET Recettes - dépenses	0	8	0	375	384	-384	0		
<i>variation</i>	<i>-2</i>	<i>8</i>	<i>-8</i>	<i>375</i>	<i>9</i>	<i>-768</i>	<i>384</i>		

Les dépenses

La Contribution Financière Forfaitaire (CFF) versée au délégataire Keolis augmente mécaniquement au travers de l'actualisation annuelle prévue au contrat de DSP mais aussi du fait de la mise en place de nouveaux services (navettes Gauja et TAG sur une année complète, extension des services de TAD et TPMR sur le territoire de l'ex-CCPAPS...) dans le cadre d'avenants.

De son côté, le délégataire perçoit directement les recettes de billetterie (environ 1,1M€ en 2023). Si celles-ci venaient à diminuer voire à disparaître, cela viendrait augmenter la contribution à verser au délégataire à due concurrence.

Une révision de prix s'applique également aux 11 lignes scolaires desservant l'ex-CCPAPS dont le coût s'élève à 410k€ pour 2024. Il en va de même pour la participation financière de l'Agglomération d'Agen aux coûts des transports scolaires exploités par d'autres collectivités

(43k€ pour la ligne 132 de Pont du Casse, 30k€ pour la Région Occitanie pour les départements limitrophes du Gers et du Tarn et Garonne).

Le coût de l'affrètement des élèves de l'Agglomération d'Agen par la Région Nouvelle Aquitaine reste quant à lui constant à hauteur de 165k€ (coût fixe de l'élève à 750 € et effectifs stables de 220 élèves).

La compensation versée par l'Agglomération à Keolis relative aux abonnements non encaissés directement par le délégataire augmente du fait de la hausse du tarif élèves hors AA de 130 € à 150 € en septembre 2024 (73k€) :

- 230 élèves de la Région Nouvelle Aquitaine inscrits auprès de la Région et transportés sur le réseau de l'Agglomération d'Agen équivalent à une perte de recettes pour Keolis de 34,5k€ (230 abonnements X 150€ par élève hors AA),
- 380 élèves AA inscrits au SITE (Syndicat Intercommunal de Transports d'Elèves) de Castelculier, compensés à Keolis à hauteur de 35k€ environ (abonnements à 40 € ou 105 €),
- 25 élèves du département du Gers (3,75k€).

Si les dépenses de personnel augmentent pour les mêmes raisons que sur le budget principal (5 points d'indice majoré supplémentaires par agent au 1^{er} janvier 2024 notamment), il est à noter que la charge des amortissements est divisée par deux dans la mesure où les bus achetés par l'Agglomération en 2014 sont totalement amortis.

Les recettes

L'Agglomération d'Agen comptant désormais plus de 100 000 habitants, elle a la possibilité d'élever le taux de Versement Mobilité (VM) à 1,05% (maximum applicable). Cependant, il a été décidé de maintenir le taux de 0,75% encore en 2024 (délibération du 16 novembre 2023).

Les recettes afférentes sont donc estimées à hauteur de 7 700k€, en progression uniquement au niveau de l'assiette (+3%).

Les compensations annuelles relatives au transfert de compétence « transport scolaire » sont stables car aucune réévaluation n'est appliquée depuis le transfert entre le Département et la Région intervenu il y a 2 ans (1 648k€ par la Région Nouvelle Aquitaine, 194k€ par l'Etat).

Les recettes issues des accords avec les autres collectivités enregistrent une légère augmentation en lien avec les coûts de transport et la hausse du tarif d'abonnement des élèves hors AA.

La majeure partie des dépenses d'investissement prévues au BP 2024 concerne l'aménagement de points d'arrêt, conformément aux nouveaux statuts de l'Agglomération d'Agen qui ont permis de clarifier l'exercice de la compétence ainsi que les nouvelles modalités de financement des points d'arrêt.

Ainsi 270k€ (études + travaux) sur un total de dépenses de 318k€ (soit près de 85%) sont dédiés à l'aménagement de points d'arrêt. En outre, 15k€ sont prévus pour les équiper d'abribus. Les travaux relevant de la compétence communale (aménagements de voirie aux abords des points d'arrêt) seront réalisés sous convention de mandat et nécessitent donc l'inscription en recettes du remboursement par les communes de leur quote-part de travaux (conventions de mandat avec les communes de Roquefort et Brax en 2024).

Les autres dépenses concernent :

- le déplacement d'un sanitaire de bout de ligne à un endroit plus pertinent (15k€ en plus des 40k€ des restes à réaliser 2023),
- des études relatives à l'aménagement du dépôt de bus au futur centre technique mutualisé de l'Agglomération (8k€ en plus des 14k€ de restes à réaliser 2023),
- la remise en état du local vélos à la gare routière (10k€).

Dépenses d'investissement B09	BP 2024	REPORTS 2023	TOTAL
ETUDE CTMA FUTUR DEPOT BUS	8 000	13 910	21 910
ETUDE AMENAGEMENT POINTS ARRET	20 000	0	20 000
ACHAT LOGICIEL GESTION	0	12 500	12 500
SANITAIRES BOUT DE LIGNE	15 000	39 950	54 950
LOCAL VELO GARE	10 000	0	10 000
COMMUNES QUAIS ARRET BUS	250 000	46 994	296 994
ACHAT MOBILIER URBAIN	15 000	32 483	47 483
CONVENTION MANDAT ABRIS BUS ROQUEFORT	0	35 574	35 574
CONVENTION MANDAT ABRIS BUS BRAX	0	37 582	37 582
TOTAL	318 000	218 991	536 991
Recettes d'investissement B09	BP 2024	REPORTS 2023	TOTAL
CONVENTION MANDAT ABRIS BUS ROQUEFORT	0	80 000	80 000
CONVENTION MANDAT ABRIS BUS BRAX	0	80 000	80 000
TOTAL	0	160 000	160 000

La couverture de ces dépenses ne nécessite pas l'inscription d'un emprunt d'équilibre prévisionnel car la section est en suréquilibre grâce à la dotation aux amortissements et à la reprise des excédents antérieurs.

TRANSPORTS BP 2024 (en K€)

DEPENSES Fonctionnement		RECETTES fonctionnement	
Dépenses	9 875	Recettes	9 793
Amortissements	331	Subvention d'équilibre	413
Sous total	10 206	Sous total	10 206
DEPENSES Investissement (y compris RP n-1)		RECETTES Investissement (y compris RP n-1)	
Dépenses	537	Recettes	160
Remboursement capital dette	75	Amortissements	331
		Excédent n-1	790
		Emprunt d'équilibre	0
Sous total	612	Sous total	1 281

2 – LE BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES »

La particularité de ce budget est que les dépenses liées à l'aménagement des zones (acquisitions foncières, travaux et frais de commercialisation) et les recettes liées aux cessions de terrains ou aux financements obtenus sont retracées en section de fonctionnement. Ce budget, comme celui du TAG, repose sur une comptabilité de stocks, avec reprise du stock initial (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) en début d'exercice et constatation du stock final (recette de fonctionnement et dépense d'investissement) en fin d'exercice.

La section d'investissement enregistre donc ces écritures de stock ainsi que l'emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre du budget.

Il est par ailleurs à noter que l'exercice 2023 a permis de régulariser comptablement la clôture des zones Lamothe-Magnac (Boé), Champs de Labarthe (Colayrac) et Terrasses de Garonne (Brax) et de transférer au budget principal les excédents et déficits respectifs de ces opérations.

Ce budget annexe recouvre encore plusieurs zones d'activité encore en phase d'étude, d'aménagement et/ou de commercialisation :

- Lacourbe à Marmont Pachas (la cession du dernier terrain ayant été réalisée en 2023, la clôture comptable de cette zone pourra intervenir sur l'exercice 2024),
- La Roubiague à Layrac,
- Agropole 3 à Estillac,
- Sun Valley à Roquefort,
- Bordeneuve à Astaffort (extension de la zone existante),
- Donnefort à Agen.

Les principaux postes de dépenses 2024 (181k€) concernent les études et travaux nécessaires et préalables à la réalisation des cessions (géomètre, études de sol, diagnostics, accès au dernier lot restant sur Sun Valley, raccordement TE47 pour Mondial Relay sur la Roubiague, et raccordement pour Polagro sur Agropole 3).

S'agissant des recettes, doivent intervenir en 2024 les cessions suivantes, pour un montant prévisionnel total de 1,4M€ :

- terrains sur la zone La Roubiague (365k€),
- cession d'un terrain à la SCI Polagro sur la zone Agropole 3 (191k€),
- cession du dernier lot sur la zone Sun Valley (523k€),
- rétrocession des terrains achetés pour le compte de RFF sur Agropole 3 (300k€).

ZAE BP 2024 (en K€)

DEPENSES Fonctionnement		RECETTES fonctionnement	
Reprise stock initial	6 694	Vente terrains	1 413
Acquisitions Travaux et études	181	Reversement taxe aménagement	25
Frais financiers	65	Stock final	5 502
		Résultats antérieurs	73
Transfert frais financiers	65	Transfert frais financiers	65
		Sous total	7 078
	Sous total		
	7 005		
DEPENSES Investissement		RECETTES Investissement	
Résultats antérieurs	3 603	Reprise stock initial	6 694
Remboursement capital dette	200	Emprunt d'équilibre	2 611
Stock final	5 502		
		Sous total	9 305
	Sous total		
	9 305		
TOTAL dépenses	16 310	TOTAL recettes	16 383

Au stade du budget primitif, la section de fonctionnement présente un léger excédent de fonctionnement grâce à la reprise des résultats antérieurs (73k€) et la section d'investissement est équilibrée par un emprunt prévisionnel de 2,6M€.

3 – LE BUDGET ANNEXE « TECHNOPOLE AGEN GARONNE »

Le budget annexe « Technopole Agen Garonne » a été créé en 2015 afin de retracer toutes les dépenses et les recettes relatives à cette opération au sein d'un budget spécifique.

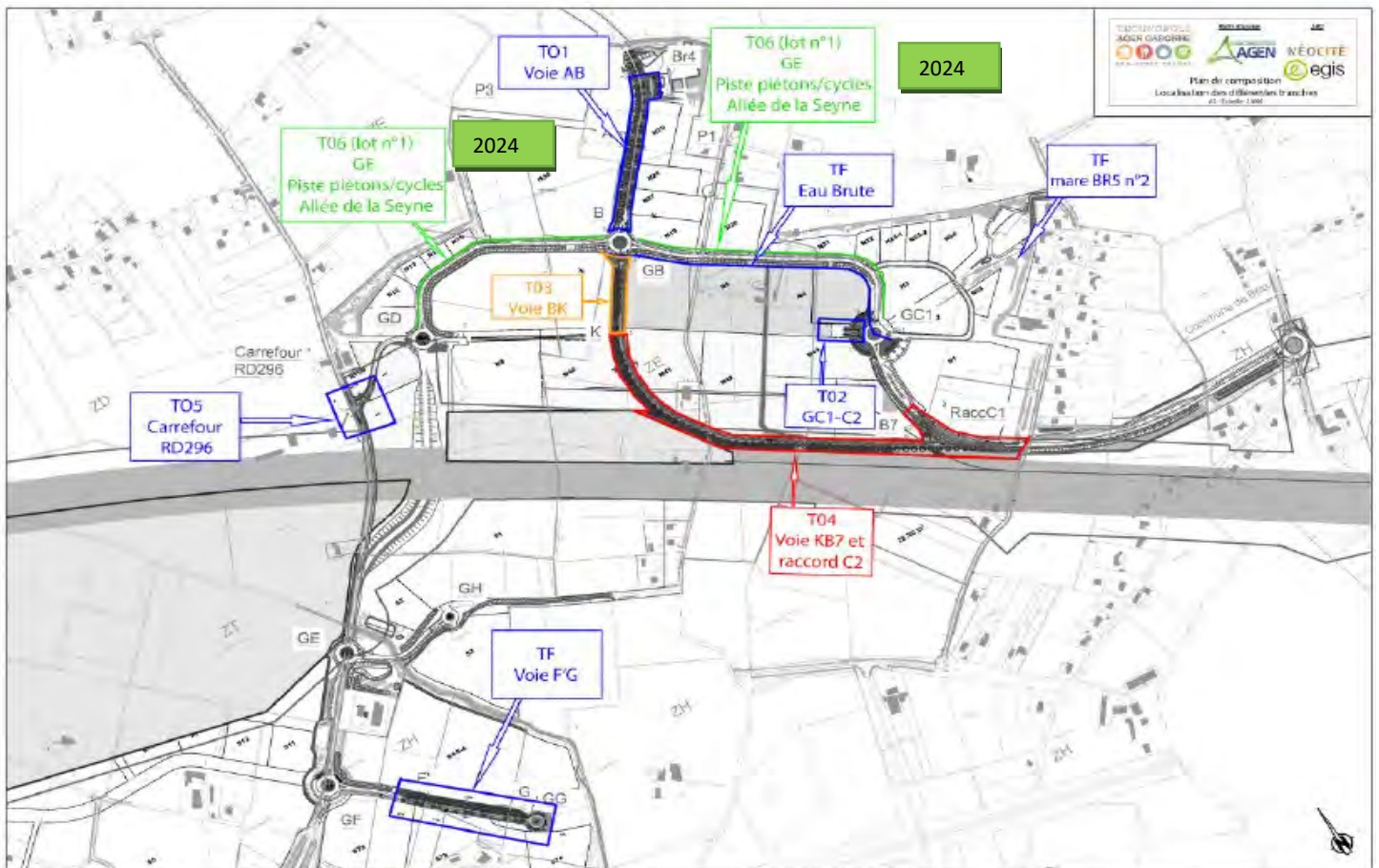
Ce type de budget n'a pas à proprement parler, de section d'investissement et obéit à des règles comptables très spécifiques, comme le budget annexe « ZAE » que nous venons d'examiner (flux de stocks).

Avec la fin des gros travaux de création de voiries et d'espaces verts de la zone en 2019, le TAG a basculé en 2020 dans une phase de commercialisation. Pour suivre le rythme des cessions, ainsi que pour tenir compte de l'ouverture liée à l'urbanisation, et enfin pour prendre en considération le projet LGV (avec la base travaux), l'Agglomération d'Agen apporte des aménagements complémentaires aux voies réalisées en phases 1 et 2 sur 4 zones et 2 secteurs annexes, étant entendu que les travaux étaient prévus à l'avant-projet.

De fait, le budget prévisionnel 2024 sera principalement marqué par :

En dépenses :

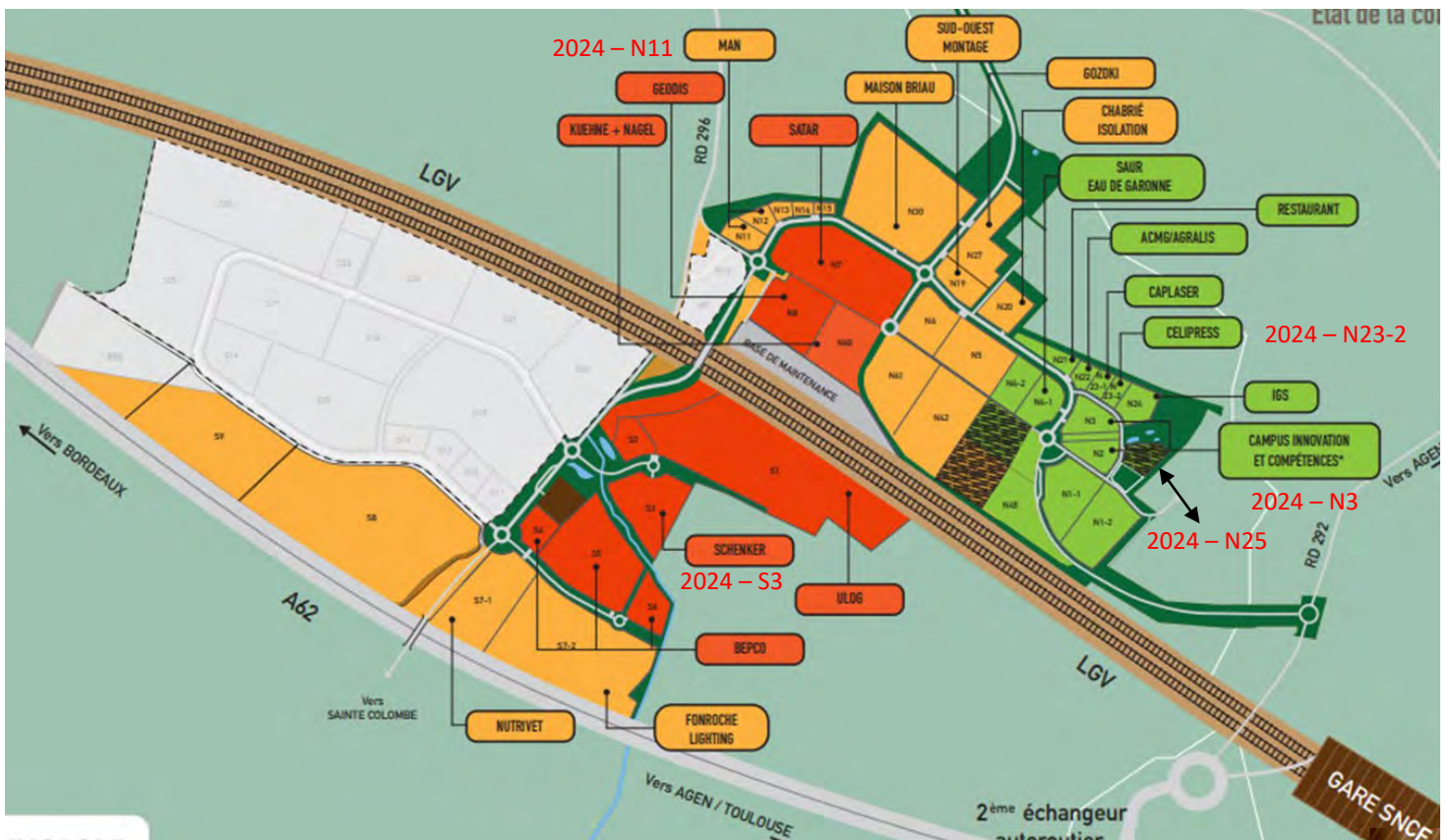
- ✓ au niveau des acquisitions foncières, au-delà des remboursements d'annuités à l'EPFL, le TAG entre dans une nouvelle phase de développement avec la nécessité d'acquérir le foncier situé à l'ouest de la RD 296 pour un montant prévisionnel de 2,8M€ (maisons principales + 26 ha + éviction de l'EARL du Bruilhois)
- ✓ au niveau des études et travaux :
 - o la tranche de travaux T06 qui concerne la piste piétons/cycles allée de la Seynes et des accès aux lots N11, S3 et N3,
 - o la finalisation des espaces verts,
 - o le paiement des rapports finaux relatifs aux fouilles archéologiques,
 - o le suivi des travaux en Maîtrise d'œuvre (MOE).



En recettes :

- ✓ Cession de 5 lots pour un montant estimatif de 2M€

CESSIONS 2024	1 979 462	
Cession N3 – Campus innovation	283 080	8088m ² à 35€
Cession N11 - MAN	414 117	8811m ² à 47€
Cession N23-2 - CELIPRESS	168 905	3071m ² à 55€
Cession S3 - SCHENKER	976 410	21698m ² à 45€
Cession N25 – négociation en cours	136 950	2739m ² à 50€



- ✓ La 2^{ème} vague de rétrocession des parcelles acquises pour le compte de SNCF réseaux (22,8 ha pour le tracé et la base travaux de la LGV) est en cours de négociation pour un montant de 1,4M€
- ✓ Les loyers des biens en location pour 20k€
- ✓ La subvention du FNAP relative aux fouilles FAURAT à hauteur de 81k€

TAG BP 2024 (en K€)

DEPENSES Fonctionnement		RECETTES fonctionnement	
Reprise stock initial	18 848	Vente terrains	3 366
Acquisitions Travaux et études	4 480	Produits divers	102
Frais financiers	753	Stock final	19 958
Transfert frais financiers	753	Transfert frais financiers	753
Résultats antérieurs	6 892		
Sous total	31 726	Sous total	24 179
DEPENSES Investissement		RECETTES Investissement	
Remboursement capital	1 776	Reprise stock initial	18 848
Stock final	19 958	Résultats antérieurs	6 996
		Emprunt d'équilibre	3 437
Sous total	21 734	Sous total	29 281
TOTAL dépenses	53 460	TOTAL recettes	53 460

Au stade du budget primitif 2024, il apparaît nécessaire d'inscrire un emprunt prévisionnel de 3 437k€ pour assurer l'équilibre global de ce budget. Si cet emprunt prévisionnel devait être réalisé en totalité, cela porterait l'encours de dette sur ce budget à 27 504k€.

4- BUDGET ANNEXE « EAU »

Ce budget est issu de l'intégration de l'ancien budget annexe de la DSP eau (B04) dans le budget annexe de la régie eau (B05). Il couvre désormais le contrat unique de DSP de l'eau en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 avenant au 1^{er} janvier 2024, sur l'ensemble du territoire des 44 communes de l'Agglomération d'Agen.

BUDGET EAU (05)

Ratios en k€

(En K€)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	3 391	3 032	3 386	3 214
- Dépenses réelles de fonctionnement	1 221	847	889	1 018
= EPARGNE DE GESTION	2 170	2 185	2 497	2 196
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	64,0%	72,1%	73,7%	68,3%
- Frais financiers	141	154	406	457
= EPARGNE BRUTE	2 029	2 031	2 091	1 739
TAUX D'EPARGNE BRUTE	59,8%	67,0%	61,8%	54,1%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	11 082	11 974	15 494	19 918
VARIATION DE L'ENCOURS	-7	892	3 520	7 944
CAPACITE DE DESENETTEMENT	5,5 ans	5,9 ans	7,4 ans	11,5 ans

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2024 sont en hausse par rapport à l'exercice 2023 essentiellement à la suite de la prise en compte de l'augmentation de la masse salariale liée à un retour à la normale attendu des effectifs du service.

Les recettes, quant à elles, restent stables. En effet, les simulations des parts revenant à l'AA sur les factures d'eau recouvrées par le délégataire sont similaires à 2023 malgré l'actualisation de 4,5% du prix, du fait de la baisse attendue des consommations globales d'environ 5%, phénomène déjà constaté entre 2022 et 2023.

De ce fait, l'épargne brute se dégrade légèrement au stade du budget primitif (1,7M€). Rapportée à un encours de dette prévisionnel de 19,9M€ (l'emprunt de couverture des reports s'élevant à 1M€ et l'emprunt d'équilibre inscrit au BP à 4,9M€), elle permet de garder la capacité de désendettement sous la barre des 12 ans. Il est toutefois à noter que l'encours de dette a sensiblement progressé en 2023, du fait :

- de l'intégration des emprunts récupérés du Syndicat EAU 47 à la suite du retrait des communes de l'ex-CCPAPS (1,6M€ d'encours récupérés – cf délibération du 11 mai 2023),
- de l'encaissement de deux emprunts pour financer les investissements réalisés en 2023 pour un total de 3,3M€.

En investissement, comme en 2023, ce sont les investissements liés au renouvellement des canalisations qui représentent plus de la moitié du montant total des opérations d'investissement prévues en 2024. Ces dernières s'élèvent à 7,4M€ (reports 2023 inclus), qu'il s'agisse de renouvellement des canalisations comportant du CVM (6M€ en 3 ans), ou de canalisations fuyardes impactant les rendements du réseau (1,5M€/an). Les prévisions comportent également la poursuite du plan de renforcement des canalisations structurantes, la poursuite de la tranche de travaux en parallèle de travaux de voirie le long de la RD 119 à Brax vers le nouveau pont de Camélat et enfin la réfection de deux châteaux d'eau à Astaffort (Le Grès et Le Bourg) dont les équipements et le génie civil sont vétustes. 2024 marquera également le démarrage de la révision du schéma directeur intercommunal, à la suite du schéma départemental sur la ressource en eau potable. Ce schéma fournira un nouveau programme de travaux sur 10 ans en lien avec les nouvelles préoccupations liées au changement climatique et les conclusions du schéma départemental.

Opérations	BP 2024	REPORTS 2023	TOTAL	Opérations	BP 2024	REPORTS 2023	TOTAL
AGEN JEAN JAURES	0	624 437	624 437	ASTAFFORT CVM PERRECAIRE	0	109 839	109 839
BRAX RENFORCEMENT CANA STRUCTURE	500 000	0	500 000	DONNEFORT RENOUV ROUTE DU BOURG	100 000	0	100 000
ASTAFFORT REHAB RESERVOIRS GRES	400 000	28 486	428 486	AGEN RUE ROGUE	0	87 137	87 137
ST CAPRAIS DE LERM MOULY BELDEN CVM	400 000	0	400 000	PUYMIROL DEVOIEMENT ET RENOUV	65 000	0	65 000
SCHEMA DIRECTEUR	360 000	0	360 000	CASTELCULIER COMBEGUILLEM CVM	0	55 727	55 727
ESTILLAC RETAB PASSAGE SOUS A62	350 000	0	350 000	ESTILLAC DEVOIEMENT MESTRE MARTY	50 000	0	50 000
MISE EN PLACE STATIONS D'ALERTE	300 000	42 545	342 545	SAUVETERRE EXT RENF LOT COMMUNAL	50 000	0	50 000
ASTAFFORT REHAB RESERVOIR DU BOURG	325 000	0	325 000	PONT DU CASSE RENOUV ROUTE DES GRELEE	50 000	0	50 000
CASTELCULIER D'ALBRE CVM	300 000	0	300 000	ASTAFFORT RENOUV AV DE LA PLATEFOR	50 000	0	50 000
ST PIERRE DE CLAIRAC BOULET CVM	300 000	0	300 000	ST PIERRE CLAIRAC EXTENSION PEPELAT	50 000	0	50 000
FOULAYRONNES RENOV CAYSSAT ET CVM	300 000	0	300 000	SAINTE MARTIN DE BEAUVILLE DEVOIEMENT	50 000	0	50 000
BAJAMONT LESTAQUE CVM	300 000	0	300 000	FOULAYRONNES CVM ALL ST MARTY	0	44 877	44 877
CANALISATION MAILLAGE CAMELAT	0	265 561	265 561	BON-ENCONTRE DEVOIEMENT CAZALET	35 000	0	35 000
LE PASSAGE RENOUV KENNEDY	250 000	0	250 000	MOE SCHEMA RESSOURCE EAU47	30 000	0	30 000
FOULAYRONNES EXTENSION ROUTE DE RIDOUNEL	250 000	0	250 000	ETUDE GC RESERVOIR DE LAMARQUE	25 000	0	25 000
SAUVAGNAS SARRAUDE CVM	200 000	1 550	201 550	FOULAYRONNES RENOV ALLEE DES FONTAINES	25 000	0	25 000
FOULAYRONNES MARMANDE CVM	200 000	0	200 000	ASTAFFORT TRAVAUX ST JEAN PESQ GOU	0	16 010	16 010
STE COLOMBE RESERVOIR ET REPRISE	0	186 390	186 390	SIVOIZAC : EXTENSION DE L'USINE	0	9 078	9 078
AUBIAC RENOUVvELLEMENT HARTANES	150 000	0	150 000	PGSSE REGLEMENTAIRES	0	7 800	7 800
ST CAPRAIS RENFORCEMENT RUE DE L EGLISE	150 000	0	150 000	ESTILLAC GRAND CHAMPS STRUCTUR	0	7 118	7 118
ST MAURIN REFECTION CHATEAU D EAU	50 000	74 234	124 234	DIVERS	11 000	8 307	19 307
ASTAFFORT CVM PETIT PESQUE	120 000	0	120 000	TOTAL	5 796 000	1 569 094	7 365 094

5 - BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Ce budget est issu de l'intégration de l'ancien budget annexe de la DSP assainissement (B06) dans le budget annexe de la régie assainissement (B07). Il couvre désormais les contrats de DSP de l'assainissement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 et celui récupéré lors du transfert de compétence du 1^{ier} janvier 2023 ainsi que la part de régie conservée pour la gestion des stations d'épuration desservant moins de 2 000 habitants des territoires Ouest, Sud et Agen-Centre

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (07)

Ratios en k€

(En K€)	CA 2021	CA 2022	CA2023	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	4 363	4 353	4 344	4 236
- Dépenses réelles de fonctionnement	1 032	728	767	852
= EPARGNE DE GESTION	3 331	3 625	3 577	3 384
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	76,3%	83,3%	82,3%	79,9%
- Frais financiers	318	298	421	445
= EPARGNE BRUTE	3 013	3 327	3 156	2 939
TAUX D'EPARGNE BRUTE	69,1%	76,4%	72,7%	69,4%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	19 577	17 450	18 975	22 097
VARIATION DE L'ENCOURS	-2 162	-2 127	1 525	3 122
CAPACITE DE DESENETTEMENT	6,5 ans	5,2 ans	6,0 ans	7,5 ans

Comme sur le budget eau, les recettes liées à la facturation des usagers devraient rester stables en 2024. Pour autant l'incertitude sur la part des PFAC (taxe de raccordement à l'égout) envisageables entrainera une légère baisse des recettes globales de fonctionnement et de l'épargne brute qui s'établira tout de même à près de 3M€.

Rapportée à un encours de dette prévisionnel de 22M€ (en progression d'environ 3M€ par rapport à 2023, avec un emprunt d'équilibre de 4,2M€ s'ajoutant à l'emprunt de couverture des reports de 500k€ souscrit fin 2023), cela permet de conserver une capacité de désendettement prévisionnelle sous la barre des 12 ans (7,5 ans). L'augmentation de l'encours de dette entre 2022 et 2023 est due à :

- l'intégration des emprunts récupérés du Syndicat EAU 47 à la suite du retrait des communes de l'ex-CCPAPS (1M€ d'encours récupérés – cf délibération du 11 mai 2023),
- l'encaissement d'un emprunt de 2,7M€ pour le financement des investissements réalisés en 2023.

Le budget d'investissement 2024 s'élève à plus de 6,7M€ (BP + reports) et comporte de nombreuses opérations qui sont détaillées dans le tableau ci-dessous avec principalement trois gros chantiers :

- le démantèlement de la station d'épuration de la zone Jean Malèze,
- l'extension de la station d'épuration de l'Agropole qui se poursuit puisque prévue sur plusieurs exercices,
- la poursuite des mises en séparatifs,
- la réfection de plusieurs équipements (réseaux, postes de refoulement...).

Comme pour l'eau potable, 2024 devrait marquer le démarrage de la révision du schéma directeur qui fournira un nouveau programme de travaux sur 10 ans et le nouveau zonage d'assainissement qui sera mis en cohérence avec le PLUi et le SCOT également en révision.

Enveloppe	BP 2024	REPORTS 2023	TOTAL	Enveloppe	BP 2024	REPORTS 2023	TOTAL
ESTILLAC : STEP AGROPOLE	2 000 000	92 978	2 092 978	BAJAMONT REPRISE SUR PR	85 000	0	85 000
AGEN MISE EN SEP CHANOINE MARB	350 000	0	350 000	LAPLUME RENOUV PR ROQUEMAURE	80 000	0	80 000
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMT	300 000	0	300 000	AMO METHANISATION	75 000	0	75 000
LE PASSAGE MISE EN SEPARATIF RUE AMBL	263 000	21 635	284 635	SECURISATION DES PR DE LA DSP	51 513	1 513	53 026
AUBIAC EXT CH BAQUE MOURAT	250 000	0	250 000	FOULAYRONNES PR ARTIGUES LUCHE	50 000	0	50 000
AGEN JEAN JAURES,BAJON,FAVAL	0	213 920	213 920	EXPLOI CREAT CHASSE ENTRE STEP	50 000	0	50 000
ST HILAIRE EFFONDREMENT PR PEA	0	181 365	181 365	VEHICULE UTILIT CAMIONNETTE	24 000	17 445	41 445
AGEN RENOUV RESEAU	0	179 989	179 989	BON-ENCONTRE RENOUV PR VARENNE	0	38 503	38 503
FOULAYRONNES RUE ST MARTIN	0	178 384	178 384	CAUDECOSTE RENOUVEL RESEAU EU	0	36 073	36 073
LAYRAC EXTENTION LABARRE	175 000	0	175 000	BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	25 000	8 778	33 778
ST HILAIRE NVELLE STEP LUSIGNAN GD	150 000	2 900	152 900	ACQUISITION LOGICIEL GMAO	0	30 104	30 104
LAPLUME EXT CLEMENTIADE	150 000	0	150 000	PONT DU CASSE: RENOUV ET RST LOT BELLEV	0	29 200	29 200
ESTILLAC : RENOUV AGROPOLE	150 000	0	150 000	LAPLUME ADAPTATION DE LA STEP	0	29 016	29 016
LAPLUME CHANGEMENT DES 2 PR	0	139 631	139 631	BRAX RENOUV CHEMIN DU STADE	0	28 624	28 624
COLLECTIF LUSIGNAN GRAN	130 000	0	130 000	CASTELCULIER CHEMISAGE AV DE GAULLE	0	20 180	20 180
ASTAFFORT RENOUV RUE DE LA PLATEFORME	100 000	0	100 000	CHEMIN D'ACCES STEPS	20 000	0	20 000
PONT DU CASSE RENOUV RST	100 000	0	100 000	DIVERS POMPES	20 000	0	20 000
LE PASSAGE REFACTION KENNEDY	100 000	0	100 000	DIVERS TRVX URGENT	15 000	4 009	19 009
AGEN MISE EN SEP IMP MORERE	100 000	0	100 000	STE COLOMBE RST RUE DE L EGLISE	0	16 007	16 007
AGEN RENOUV PLACE FALIERE	100 000	0	100 000	TEST ETANCHEITE PASSAGE CAM	10 000	2 317	12 317
RST DIVERS SELON BESOIN	100 000	0	100 000	PROVISION TRVX REPAR URGENTE	10 000	1 586	11 586
LE PASSAGE MISE EN ROUTE DU BT BOUZIG	0	99 486	99 486	ST HILAIRE REPARATION PR BALL TRAP	10 000	0	10 000
ROQUEFORT REPRISE PR DE LA PALAQUE	90 000	0	90 000	FOULAYRONNES SEPARATIF ALLEE FONTAINE	10 000	0	10 000
BRAX EXTENTION NVLE STEP	0	86 080	86 080	BAJAMONT RENOUVEL RESEAU EU	0	7 521	7 521
CASTELCULIER DEMENTEL STEP MALEZE	85 000	0	85 000	DIVERS	22 500	2 653	25 153
				TOTAL	5 251 013	1 469 901	6 720 910

6 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (08) en K€

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
CONTROLES PERIODIQUES	3	0	3	150
REMUNERATION PERSONNEL	49	68	69	75
FRAIS DIVERS	4	7	5	9
TOTAL	56	75	77	234

RESULTATS ANTERIEURS				610
REDEVANCES	147	143	123	130
ENQUETES VENTES	19	23	23	10
TOTAL	166	166	146	750
<i>Recettes -Dépenses</i>	110	91	69	516

Le budget SPANC est géré en régie pour les 44 communes de l'Agglomération d'Agen depuis le 1^{er} janvier 2023.

La mission principale assurée dans le cadre de ce budget est le contrôle de la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif ainsi que le conseil aux usagers pour des installations nouvelles ou des réhabilitations.

En 2024, contrairement à la clôture 2023, les recettes prévisionnelles sont inférieures aux dépenses prévisionnelles du fait du démarrage du nouveau marché de contrôle de bon fonctionnement (150k€ de dépenses). Grâce à la reprise par anticipation de l'excédent de fonctionnement antérieur (610K€), ce budget se trouve au final largement excédentaire. Cet excédent permettra de couvrir une dépense d'investissement ponctuelle de 25k€ correspondant à l'acquisition d'un véhicule léger. Enfin, le fait de disposer d'un tel excédent permet de ne pas augmenter la redevance semestrielle pour les usagers.

7 - BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS DE VOIRIE »

Le CGCT impose aux EPCI qui effectuent des prestations pour le compte des communes membres sur des compétences communales la création d'un budget annexe de type M4.

L'Agglomération intervient pour le compte des communes qui le souhaitent sur l'entretien des voiries communales au travers de conventions de prestation de services.

Les dépenses sont imputées au budget principal (personnel, matériel, fournitures) et refacturées au budget annexe « prestations de voirie » au travers d'un mouvement inter budget. La recette versée par les communes pour ces prestations est comptabilisée sur le budget annexe.

Ce budget comporte donc une recette et une dépense de fonctionnement d'un montant équivalent soit 450k€ estimés pour 2024. Le recours à ce budget est en hausse depuis 2022 du fait de la révision statutaire relative à la compétence voirie et la rétrocession d'un certain nombre de voies aux communes membres qui continuent tout de même d'avoir recours aux services de l'Agglomération pour entretenir ces voies.

<i>BP 2024 (en K€)</i>	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Recettes de fonctionnement	118	330	608	450
Prestations d'entretien des voiries communales				
Dépenses de fonctionnement	118	330	608	450
Remboursement de frais au budget principal				

8- BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL »

Le budget annexe relatif à la gestion du marché d'intérêt national (MIN) a été créé le 1^{er} janvier 2019, à la dissolution du Syndicat mixte, après le retrait du Département.

En section de fonctionnement, au-delà des crédits inscrits pour honorer les taxes foncières des locaux dont l'Agglomération est propriétaire (344k€), sont inscrits 99k€ de crédits pour réaliser :

- des plans de chaque cellule locative du MIN qui pourront être intégrés à terme dans le Système d'Information géographique de l'Agglomération (5k€),
- une étude sur l'évolution du MIN à moyen et long terme qui sera financée par l'Agglomération (60k€), avec une participation de la SOLOGEMIN (20k€) et de la Caisse des Dépôt et Consignation (20k€). Le suivi de cette étude sera délégué à la SOLOGEMIN pour un montant de 13k€ et fera l'objet d'une convention.
- une manifestation pour les 60 ans du MIN conjointe avec l'inauguration du nouveau carreau (15k€).

Ces dépenses sont couvertes en partie par la redevance perçue pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur certaines toitures du MIN, mais surtout par une subvention d'équilibre du budget principal prévisionnelle de 480k€, en augmentation de 68k€ par rapport à la subvention versée en 2023.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
SIGNALÉTIQUE HORIZONTALE	5 000,00
ETUDE STRUCTURATION JURIDIQUE	60 000,00
INAUGURATION	15 000,00
TAXES FONCIERES	343 632,00
SUBVENTION SOLOGEMIN	13 000,00
DIVERS	4 010,00
INTERETS EMPRUNTS	90 086,05
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	20 298,71
TOTAL	551 026,76
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
REDEVANCE PHOTOVOLTAIQUE	31 370,00
PARTICIPATION BDT ETUDE JURIDIQUE	20 000,00
PARTICIPATION SOLOGEMIN ETUDE JURIDIQUE	20 000,00
SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	479 656,76
TOTAL	551 026,76

Sur ce budget, les investissements sont consacrés au projet de modernisation du Marché au Carreau destiné à réaliser un véritable pôle alimentaire territorial moderne, agile, performant et durable, permettant de promouvoir le bien manger local dans les écoles, la santé alimentaire, la participation à l'autosuffisance alimentaire nationale, ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire, dans une logique de développement des circuits courts et des approvisionnements locaux.

Les marchés de travaux ont été passés en 2022 (14 lots) pour un montant de 3 755k€ HT, dont 950k€ sont réalisés sous délégation de maîtrise d'ouvrage de la SOLOGEMIN à l'Agglomération. Les travaux ont débuté en janvier 2023 et sont en cours d'achèvement. Les travaux préparatoires de voirie et de viabilisation nécessaires à la mise en œuvre du projet, estimés initialement à 745k€ HT, s'élèveront finalement à 1 276k€ (surcoût lié aux modalités de construction et au désamiantage). 400k€ HT ont été engagés en 2022 pour le fonçage et désamiantage de la voirie, la réalisation de la nouvelle voie doit être prochainement achevée.

L'opération est subventionnée par la Région Nouvelle-Aquitaine (344k€), l'Etat au travers de la DSIL (668k€), la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) (1 199k€) et le programme européen LEADER (300k€). La SOLOGEMIN, en tant qu'exploitant de ce bien qui lui sera mis à disposition, participe à cet investissement par une contribution d'environ 950k€ correspondant aux travaux réalisés sous convention de mandat.

En 2024, sont donc prévus :

En dépenses :

- la finalisation des travaux de voirie liés au carreau du MIN : 324k€,
- la finalisation des travaux de construction du carreau du MIN : 310k€ pour la part AA et 322k€ pour la part Sologemin,
- les études préalables à la requalification du bâtiment A (siège de la Sologemin) à hauteur de 40k€,
- la réalisation d'une étude sur le réseau pluvial du MIN en raison d'inondations fréquentes des chaussées (43k€) et la reprise des voiries nécessaires pour remédier à ce problème (50k€),
- la réalisation d'une étude photovoltaïque (50k€) : cette opération permettrait de requalifier les toitures vieillissantes du MIN et de rentabiliser les surfaces de toitures existantes par la production d'énergie,
- une enveloppe de 40 000€ pour 2024 afin de pallier aux urgences sur les toitures vieillissantes.

En recettes :

Le versement du solde des subventions liées au projet du carreau soit :

- o 134k€ pour la DSIL,
- o 241k€ pour la Région Nouvelle Aquitaine,
- o 300k€ pour le programme LEADER (FEADER),
- o 805k€ de la SOLOGEMIN (remboursement de la partie du marché au carreau lui incombant).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	REPORTS 2023	TOTAL
RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	1 056 859,73	0,00	1 056 859,73
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	102 546,00	0,00	102 546,00
ETUDE PHOTOVOLTAIQUE	50 000,00	0,00	50 000,00
REQUALIFICATION BATIMENT A	40 000,00	0,00	40 000,00
ETUDE EP MOE BE DIAG GEOMETRE	43 000,00	0,00	43 000,00
AMO SOLOGEMIN PROJET CARREAU	0,00	16 709,92	16 709,92
DIAG TOITURE/TRAVAUX TOITURES	40 000,00	25 160,49	65 160,49
TVX PROJET CARREAU	0,00	309 728,45	309 728,45
VOIRIE PROJET CARREAU	28 000,00	296 082,14	324 082,14
REFECTION VOIRIE SUITE DIAG EP	50 000,00	0,00	50 000,00
CONVENTION DE MANDAT TVX SOLOG	139 888,07	181 992,23	321 880,30
TOTAL	1 550 293,80	829 673,23	2 379 967,03
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	REPORTS 2023	TOTAL
SUBVENTION DATAR	0,00	241 023,30	241 023,30
SUBVENTION LEADER	0,00	300 000,00	300 000,00
SUBVENTION PLAN DE RELANCE	0,00	133 581,20	133 581,20
AMORTISSEMENTS	20 298,71	0,00	20 298,71
CONVENTION DE MANDAT TVX SOLOG	139 888,07	665 461,93	805 350,00
EMPRUNT EQUILIBRE	879 713,82	0,00	879 713,82
TOTAL	1 039 900,60	1 340 066,43	2 379 967,03

Il ressort de ces prévisions la nécessité d'inscrire un emprunt d'équilibre prévisionnel de 880k€, en complément de l'emprunt de 1 700k€ souscrit en 2022 et encaissé en 2023.

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales,

La commission finances consultée le 6/02/2024,

Le Bureau communautaire informé le 01/02/2024

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

après en avoir délibéré à la majorité des votants

[80 voix POUR]

[5 voix CONTRE : M. BRUNEAU, Mme DELCROS, M. DUPONT, Mme LASMAK et M. MIRANDE]

DECIDE

1°/ D'APPROUVER l'équilibre général des Budgets Primitifs 2024 des budgets annexes suivants :

- Budget des zones d'activités économiques (B03)
- Budget Eau (B05)
- Budget Assainissement (B07)
- Budget Assainissement Non Collectif (SPANC – B08)
- Budget transports urbains (B09)
- Budget prestations de voirie (B10)
- Budget Technopole Agen Garonne (B11)
- Budget MIN (B15)

2°/ D'AUTORISER le Président à prendre tout acte en exécution de ces budgets primitifs

3°/ D'APPROUVER l'inscription au compte 6817 du budget annexe eau « dotations aux dépréciations des actifs circulants » d'une provision de 10 000€ représentant règlementairement 15% du montant des restes à recouvrer sur ce budget

4°/ D'APPROUVER l'inscription au compte 6817 du budget annexe assainissement « dotations aux dépréciations des actifs circulants » d'une provision de 14 000€ représentant règlementairement 15% du montant des restes à recouvrer sur ce budget

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités
de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le

Publication le

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,**

Le Président

La Secrétaire de séance

Jean DIONIS du SEJOUR

Laurianne VEYRET



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

OBJET : DCA_013/2024_BUDGET PRIMITIF 2024 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Nombre de délégués
en exercice : 85

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUINZE FEVRIER A 17H00
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA
PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 73

M. DIONIS DU SEJOUR, MME CLEMENCE BRANDOLIN-ROBERT, MME KHERKHACH, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, MME MAIOROFF, M. N'KOLLO, MME CUGURNO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. SI TAYEB, M. GESLOT, MME LASMAK, M. BRUNEAU, MME DELCROS, M. DUPONT, MME LUGUET, M. LAFUENTE, MME LEBEAU, M. PANTEIX, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, MME VEYRET, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, M. MEYNARD, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. RIERA, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. ROUX, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. LAMBROT, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. PROUZET, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYS, M. TOVO, M. SANCHEZ, M. DOUMERGUE, MME MILANI, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 12

M. FELLAH, M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, MME IACHEMET, M. BENATTI, M. LAFFORE, MME FAGET, M. FREMY, M. LE BOT, M. FOURNIER, M. VALETTE ET MME LABOURNERIE.

Pouvoirs : 11

M. FELLAH A M. KLAJMAN
M. ZAMBONI A M. SI TAYEB
MME LAUZZANA A M. DIONIS DU SEJOUR
MME IACHEMET A MME HECQUEFEUILLE
M. BENATTI A MME BRANDOLIN-ROBERT
M. LAFFORE A MME FLORENTINY
MME FAGET A M. MEYNARD
M. FREMY A M. RAYSSAC
M. LE BOT A M. DAILLEDOUZE
M. VALETTE A M. BUISSON
MME LABOURNERIE A M. DELBREL

Secrétaire de séance :

MME LAURIANNE VEYRET

Date de la convocation
dématérialisée :

VENDREDI 9 FEVRIER 2024

Expose :

L'équilibre général du budget primitif 2024 qui vous a été présenté dans le rapport précédent a été construit à taux constants et sans instauration de nouvelles taxes (TSE ou taxe GEMAPI par exemple) conformément aux orientations prises lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 14 décembre dernier. En effet, il est ressorti lors de ce débat d'orientations budgétaires que bien qu'elle-même impactée par le contexte inflationniste, l'Agglomération d'Agen ne souhaitait pas activer le levier fiscal afin de préserver les ménages et les entreprises qui subissent également la hausse des coûts, en particulier ceux des fluides.

Au jour de l'adoption de son budget primitif 2024, l'Agglomération d'Agen ne dispose pas de l'état fiscal 1259 lui notifiant ses bases prévisionnelles de fiscalité mais a connaissance du coefficient forfaitaire de revalorisation des bases fixé par l'Etat et qui s'élève à +3,9%.

Au niveau de la cotisation foncière des entreprises (CFE), l'Agglomération d'Agen applique depuis le 1^{er} janvier 2022, date de la fusion avec la Communauté des Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS), un taux moyen pondéré. Ce taux moyen pondéré est le résultat de la moyenne pondérée entre l'ancien taux de l'Agglomération d'Agen (28,80%) et l'ancien taux de la CCPAPS (9,78%), soit 28,72%. Néanmoins, en vertu du mécanisme d'intégration fiscale progressive, un dispositif de lissage permettra d'atteindre progressivement ce taux sur toutes les communes membres 4 ans après la fusion.

Au niveau de la taxe foncière, le choix a été fait d'appliquer en 2022 les anciens taux de l'Agglomération d'Agen :

- 1% pour la taxe sur le foncier bâti,
- 4,12% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Ces taux n'ont pas été modifiés en 2023 et sont maintenus au même niveau pour 2024.

En revanche, du fait de la réforme fiscale ayant conduit à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est demeuré figé, en 2022, au niveau précédemment acquis, à savoir 9,70% sur le périmètre de l'ancienne Agglomération d'Agen et 9,02% sur le périmètre de l'ancienne CCPAPS.

En 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a dû être fixé au niveau du taux moyen pondéré soit 9,59%. Il est proposé de maintenir ce taux pour 2024.

S'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le choix avait été fait, en 2022, première année suivant la fusion, de conserver un double zonage, comme cela est autorisé par le code général des impôts. Ainsi, s'appliquaient :

- sur le territoire des 31 communes de l'ex-Agglomération d'Agen, un taux de 11% ;
- sur le territoire des 13 communes de l'ex-Communauté des Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres, un taux de 10,5%.

En 2023, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été harmonisé à hauteur de 11% sur l'ensemble du territoire de la nouvelle agglomération. Bien qu'insuffisant pour couvrir la totalité des dépenses liées à la mise en œuvre de la « révolution des poubelles », ce taux sera maintenu en 2024 car l'objectif de cette « révolution » est justement de parvenir, in fine, à une réduction des coûts (via notamment une réduction des tonnages de déchets incinérés) permettant de ne pas augmenter la fiscalité finançant ce service public.

Enfin, le coefficient multiplicateur de TASCOM a été fixé à son niveau maximum en 2023 et sera maintenu à ce niveau en 2024, soit 1,20.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.5211-10,

Vu le Code Général des Impôts et notamment, les articles 1379-0-bis III.1 2°, 1609 nonies C, 1636 B sexies, 1638-0-bis-III et 1639 A

Vu les septième et huitième alinéas du 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,

Vu la délibération n°DCA_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

Vu la délibération n° DCA_124/2023 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 16 novembre 2023, approuvant le Taux de versement mobilité pour 2024,

Le Bureau Communautaire consulté en date du 1^{er} février 2024.

La commission « Finances » informée en date du 6 février 2024.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

après en avoir délibéré à la majorité des votants

[77 voix POUR]

[4 voix CONTRE : M. BRUNEAU, Mme DELCROS, M. DUPONT et Mme LASMAK]

DECIDE

1°/ DE FIXER, pour 2024, les taux suivants :

- CFE : 28,72%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,59%
- Taxe sur le foncier bâti : 1%
- Taxe sur le foncier non bâti : 4,12%
- TEOM : taux unique de 11% sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération d'Agen (44 communes)

Il est à noter que les taux Versement Mobilité pour 2024 a été arrêté par une délibération spécifique en Conseil d'Agglomération, le 16 novembre 2023 (*taux maintenu à 0,75%*),

2°/ DE FIXER, pour 2024, un coefficient multiplicateur de TASCOM unique à 1,20 pour l'ensemble du territoire.

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le

Publication le

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président

La Secrétaire de séance

Jean DIONIS du SEJOUR

Laurianne VEYRET



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

OBJET : DCA_014/2024_BUDGET PRIMITIF 2024 – VOTE PAR CHAPITRE – BUDGET PRINCIPAL

Nombre de délégués en exercice : 85

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUINZE FEVRIER A 17H00
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 72

M. DIONIS DU SEJOUR, MME CLEMENCE BRANDOLIN-ROBERT, MME KHERKHACH, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, MME MAIOROFF, M. N'KOLLO, MME CUGURNO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. SI TAYEB, M. GESLOT, MME LASMAK, M. BRUNEAU, MME DELCROS, M. DUPONT, MME LUGUET, M. LAFUENTE, MME LEBEAU, M. PANTEIX, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, MME VEYRET, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, M. MIRANDE, M. MEYNARD, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. RIERA, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. ROUX, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. LAMBROT, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, M. FOURNIER, MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYS, M. TOVO, M. SANCHEZ, M. DOUMERGUE, MME MILANI, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 13

M. FELLAH, M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, MME IACHEMET, M. BENATTI, M. LAFFORE, MME FAGET, MME BARAILLES, M. FREMY, M. LE BOT, M. PROUZET, M. VALETTE ET MME LABOURNERIE.

Pouvoirs : 11

M. FELLAH A M. KLAJMAN
M. ZAMBONI A M. SI TAYEB
MME LAUZZANA A M. DIONIS DU SEJOUR
MME IACHEMET A MME HECQUEFEUILLE
M. BENATTI A MME BRANDOLIN-ROBERT
M. LAFFORE A MME FLORENTINY
MME FAGET A M. MEYNARD
M. FREMY A M. RAYSSAC
M. LE BOT A M. DAILLEDOUZE
M. VALETTE A M. BUISSON
MME LABOURNERIE A M. DELBREL

Secrétaire de séance : MME LAURIANNE VEYRET

Date de la convocation dématérialisée : VENDREDI 9 FEVRIER 2024

Expose :

Par délibération du Conseil communautaire et en vertu des modalités d'application des instructions comptables applicables au budget principal de l'Agglomération d'Agen (M57 pour le budget principal), vous avez décidé de voter ce budget par chapitre.

Je vous propose donc d'examiner puis de voter les crédits budgétaires 2024 par chapitres.

Il est ici précisé que les résultats de l'exercice 2023 sont repris par anticipation au sein du budget primitif 2024, en attendant leur confirmation lors du vote du compte financier unique et de l'affectation des résultats lors du Conseil communautaire du 11 avril prochain.

BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE BP 2024

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 036 101.87	24 036 101.87
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	44 750 542.43	44 750 542.43
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	11 934 595.16	11 934 595.16
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 970 858.90	8 970 858.90
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 398 000.00	5 398 000.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 755 949.99	10 755 949.99
66 CHARGES FINANCIERES	2 605 640.45	2 605 640.45
67 CHARGES SPECIFIQUES	56 900.00	56 900.00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	131 816.34	131 816.34
Somme:	108 640 405.14	108 640 405.14

RECETTES

Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 363 155.75	4 363 155.75
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	215 100.00	215 100.00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	196 901.88	196 901.88
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	30 769 504.56	30 769 504.56
73 IMPOTS ET TAXES	25 026 101.00	25 026 101.00
731 FISCALITE LOCALE	32 797 069.00	32 797 069.00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	15 001 290.95	15 001 290.95
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	268 447.00	268 447.00
76 PRODUITS FINANCIERS	2 835.00	2 835.00
Somme:	108 640 405.14	108 640 405.14

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2024	RP 2023	Propositions du PRESIDENT
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	10 223 291.97		10 223 291.97
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	196 901.88		196 901.88
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 300 000.00		2 300 000.00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 576 329.31		8 576 329.31
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 340 144.00	1 480 496.52	4 820 640.52
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	10 152 311.00	1 978 260.33	12 130 571.33
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 475 727.00	5 913 813.86	22 389 540.86
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	20 351 729.87	3 147 092.82	23 498 822.69
4581 OPERATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES		395 100.31	395 100.31
Somme:	71 616 435.03	12 914 763.84	84 531 198.87

RECETTES			
Chapitre	BP 2024	RP 2023	Propositions du PRESIDENT
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 970 858.90		8 970 858.90
024 PRODUITS DES CESSIONS	1 416 530.40	8 540.00	1 425 070.40
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 398 000.00		5 398 000.00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 300 000.00		2 300 000.00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	16 504 174.94		16 504 174.94
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	10 329 111.17	2 725 151.70	13 054 262.87
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	25 762 534.59	10 700 000.00	36 462 534.59
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16 108.00		16 108.00
4582 OPERATIONS SOUS MANDAT-RECETTES		400 189.17	400 189.17
Somme:	70 697 318.00	13 833 880.87	84 531 198.87

Vu le rapport de présentation de l'équilibre général du budget principal au budget primitif 2024,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 8 juillet 2021 relative au passage à la nomenclature comptable M57,

Vu l'instruction comptable M57,

Le Bureau Communautaire informé en date du 01/02/2024

La commission finances informée en date du 06/02/2024

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

après en avoir délibéré à la majorité des votants

[79 voix POUR]

[4 voix CONTRE : M. BRUNEAU, Mme DELCROS, M. DUPONT et Mme LASMAK]

DECIDE

1°/ D'APPROUVER la présentation par chapitre du budget primitif 2024 pour le budget principal (B01)

2°/ D'AUTORISER le Président à prendre tout acte en exécution de ce budget primitif, et notamment de procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement de la section, hors dépenses de personnel, comme l'autorise l'instruction comptable M57 (cf délibération du Conseil d'Agglomération du 8 juillet 2021)

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités
de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le

Publication le

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président

La Secrétaire de séance

Jean DIONIS du SEJOUR

Laurianne VEYRET



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

OBJET : DCA_015/2024_BUDGET PRIMITIF 2024 – VOTE PAR CHAPITRE – BUDGET PRINCIPAL

Nombre de délégués en exercice : 85

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUINZE FEVRIER A 17H00
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 74

M. DIONIS DU SEJOUR, MME CLEMENCE BRANDOLIN-ROBERT, MME KHERKHACH, M. KLAJMAN, MME IACHEMET, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, MME MAIOROFF, M. N'KOLLO, MME CUGURNO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. SI TAYEB, M. GESLOT, MME LASMAK, M. BRUNEAU, MME DELCROS, M. DUPONT, MME LUGUET, M. LAFUENTE, MME LEBEAU, M. PANTEIX, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, MME VEYRET, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, M. MEYNARD, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. RIERA, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. ROUX, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. LAMBROT, M. DEGRYSE, M. DURRUTY, M. FOURNIER, MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. PROUZET, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYS, M. TOVO, M. SANCHEZ, M. DOUMERGUE, MME MILANI, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 11

M. FELLAH, M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, M. BENATTI, M. LAFFORE, MME FAGET, M. FREMY, M. LE BOT, M. TANDONNET, M. VALETTE ET MME LABOURNERIE.

Pouvoirs : 11

M. FELLAH A M. KLAJMAN
M. ZAMBONI A M. SI TAYEB
MME LAUZZANA A M. DIONIS DU SEJOUR
MME IACHEMET A MME HECQUEFEUILLE
M. BENATTI A MME BRANDOLIN-ROBERT
M. LAFFORE A MME FLORENTINY
MME FAGET A M. MEYNARD
M. FREMY A M. RAYSSAC
M. LE BOT A M. DAILLEDOUZE
M. VALETTE A M. BUISSON
MME LABOURNERIE A M. DELBREL

Secrétaire de séance :

MME LAURIANNE VEYRET

Date de la convocation dématérialisée :

VENDREDI 9 FEVRIER 2024

Expose :

Par délibération du Conseil communautaire et en vertu des modalités d'application des instructions comptables applicables à chaque budget (M57 pour le budget des zones d'aménagement économiques, celui de la Technopole Agen Garonne et le budget MIN, M49 pour les budgets eau, assainissement et SPANC, M43 pour le budget transports urbains et M4 pour le budget prestations d'entretien voirie), vous avez décidé de voter chacun de ces budgets par chapitre.

Je vous propose donc d'examiner puis de voter les crédits budgétaires 2024 par chapitre pour chacun des budgets précités.

Il est ici précisé que les résultats de l'exercice 2023 sont repris par anticipation au sein du budget primitif 2024, en attendant leur confirmation lors du vote du compte financier unique et de l'affectation des résultats lors du Conseil communautaire du 11 avril prochain.

BUDGET ANNEXE ZAE (B03) PAR CHAPITRE BP 2024**FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	181 193.44	181 193.44
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 693 970.45	6 693 970.45
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	64 919.27	64 919.27
66 CHARGES FINANCIERES	64 919.27	64 919.27
Somme:	7 005 002.43	7 005 002.43

RECETTES

Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	73 410.70	73 410.70
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 413 175.00	1 413 175.00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 501 908.16	5 501 908.16
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	64 919.27	64 919.27
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	25 000.00	25 000.00
Somme:	7 078 413.13	7 078 413.13

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 602 608.30	3 602 608.30
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 501 908.16	5 501 908.16
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	200 000.00	200 000.00
Somme:	9 304 516.46	9 304 516.46

RECETTES

Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 693 970.45	6 693 970.45
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 610 546.01	2 610 546.01
Somme:	9 304 516.46	9 304 516.46

BUDGET EAU (B05) PAR CHAPITRE BP 2024

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	56 024.00	56 024.00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	875 296.00	875 296.00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	6 527.00	6 527.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 600 452.59	1 600 452.59
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	721 515.00	721 515.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 602.47	10 602.47
66 CHARGES FINANCIERES	456 740.59	456 740.59
68 PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES	10 000.00	10 000.00
67 CHARGES SPECIFIQUES	59 600.00	59 600.00
Somme:	3 796 757.65	3 796 757.65

RECETTES		
Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	473 908.21	473 908.21
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	108 893.44	108 893.44
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSE	3 121 956.00	3 121 956.00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	92 000.00	92 000.00
Somme:	3 796 757.65	3 796 757.65

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2024	RP 2023	Propositions du PRESIDENT
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 286 704.33	0.00	1 286 704.33
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	108 893.44	0.00	108 893.44
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	410 000.00	0.00	410 000.00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 453 847.08	0.00	1 453 847.08
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	420 000.00	9 650.00	429 650.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 000.00	136.76	6 136.76
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 370 000.00	1 559 307.38	6 929 307.38
Somme:	9 055 444.85	1 569 094.14	10 624 538.99

RECETTES			
Chapitre	BP 2024	RP 2023	Propositions du PRESIDENT
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 600 452.59	0.00	1 600 452.59
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	721 515.00	0.00	721 515.00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	410 000.00	0.00	410 000.00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 235 581.97	0.00	1 235 581.97
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	150 000.00	620 216.50	770 216.50
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 886 772.93	1 000 000.00	5 886 772.93
Somme:	9 004 322.49	1 620 216.50	10 624 538.99

BUDGET ASSAINISSEMENT (B07) PAR CHAPITRE BP 2024

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	254 164.00	254 164.00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	538 576.00	538 576.00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 748.00	5 748.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 173 513.48	1 173 513.48
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 186 129.55	2 186 129.55
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5.00	5.00
66 CHARGES FINANCIERES	444 695.40	444 695.40
67 CHARGES SPECIFIQUES	39 745.00	39 745.00
68 PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES	14 000.00	14 000.00
Somme:	4 656 576.43	4 656 576.43

RECETTES		
Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	76 674.41	76 674.41
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	344 000.01	344 000.01
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSE	4 040 977.01	4 040 977.01
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	71 868.00	71 868.00
75 AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	120 000.00	120 000.00
76 PRODUITS FINANCIERS	3 057.00	3 057.00
Somme:	4 656 576.43	4 656 576.43

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2024	RP 2023	Propositions du PRESIDENT
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	481 760.93	0.00	481 760.93
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	344 000.01	0.00	344 000.01
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	640 000.00	0.00	640 000.00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 031 911.53	0.00	2 031 911.53
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	382 500.00	30 103.97	412 603.97
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	127 000.00	26 322.80	153 322.80
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 741 513.00	1 413 474.37	6 154 987.37
Somme:	8 748 685.47	1 469 901.14	10 218 586.61

RECETTES			
Chapitre	BP 2024	RP 2023	Propositions du PRESIDENT
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 173 513.48	0.00	1 173 513.48
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 186 129.55	0.00	2 186 129.55
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	640 000.00	0.00	640 000.00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 319 312.07	0.00	1 319 312.07
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	66 957.00	132 350.00	199 307.00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 168 124.51	500 000.00	4 668 124.51
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	32 200.00	0.00	32 200.00
Somme:	9 586 236.61	632 350.00	10 218 586.61

BUDGET SPANC (B08) PAR CHAPITRE BP 2024

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	158 156.00	158 156.00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	75 285.00	75 285.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 872.84	11 872.84
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	410.00	410.00
67 CHARGES SPECIFIQUES	200.00	200.00
Somme:	245 923.84	245 923.84

RECETTES		
Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	610 222.60	610 222.60
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSE	139 500.00	139 500.00
Somme:	749 722.60	749 722.60

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2024	RP 2023	Propositions du PRESIDENT
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 000.00	0.00	25 000.00
Somme:	25 000.00	0.00	25 000.00

RECETTES			
Chapitre	BP 2024	RP 2023	Propositions du PRESIDENT
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 872.84	0.00	11 872.84
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	13 127.16	0.00	13 127.16
Somme:	25 000.00	0.00	25 000.00

BUDGET TRANSPORT (B09) PAR CHAPITRE BP 2024

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	912 065.00	912 065.00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	279 633.00	279 633.00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	500.00	500.00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	331 066.40	331 066.40
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 676 010.00	8 676 010.00
66 CHARGES FINANCIERES	7 213.68	7 213.68
Somme:	10 206 488.08	10 206 488.08

RECETTES		
Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	62.74	62.74
73 IMPOTS ET TAXES	7 700 000.00	7 700 000.00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 396 415.34	2 396 415.34
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	110 010.00	110 010.00
Somme:	10 206 488.08	10 206 488.08

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2024	RP 2023	Propositions du PRESIDENT
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	75 000.00		75 000.00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 000.00	26 409.50	54 409.50
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	290 000.00	119 426.27	409 426.27
4581 OPERATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES		73 155.72	73 155.72
Somme:	393 000.00	218 991.49	611 991.49

RECETTES			
Chapitre	BP 2024	RP 2023	Propositions du PRESIDENT
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	790 425.63		790 425.63
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	331 066.40		331 066.40
4582 OPERATIONS SOUS MANDAT-RECETTES		160 000.00	160 000.00
Somme:	1 121 492.03	160 000.00	1 281 492.03

BUDGET PRESTATIONS VOIRIE (B10) PAR CHAPITRE BP 2024
--

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
----------	--	--

Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	450 000.00	450 000.00
Somme:	450 000.00	450 000.00

RECETTES		
----------	--	--

Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	450 000.00	450 000.00
Somme:	450 000.00	450 000.00

BUDGET ANNEXE TAG (B11) PAR CHAPITRE BP 2024

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
002 EXEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	6 892 347.32	6 892 347.32
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 479 824.74	4 479 824.74
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	18 848 124.24	18 848 124.24
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	753 077.20	753 077.20
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10.00	10.00
66 CHARGES FINANCIERES	753 077.20	753 077.20
Somme:	31 726 460.70	31 726 460.70

RECETTES		
Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 366 462.00	3 366 462.00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	19 957 862.48	19 957 862.48
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	753 077.20	753 077.20
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	81 000.00	81 000.00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 640.00	20 640.00
Somme:	24 179 041.68	24 179 041.68

INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	19 957 862.48	19 957 862.48
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 775 928.43	1 775 928.43
Somme:	21 733 790.91	21 733 790.91

RECETTES		
Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
001 SOLDE D EXECUTION DE LA SECTION	6 996 382.68	6 996 382.68
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	18 848 124.24	18 848 124.24
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 436 703.01	3 436 703.01
Somme:	29 281 209.93	29 281 209.93

BUDGET MIN (B15) PAR CHAPITRE BP 2024

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	427 632.00	427 632.00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	20 298.71	20 298.71
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	13 010.00	13 010.00
66 CHARGES FINANCIERES	90 086.05	90 086.05
Somme:	551 026.76	551 026.76

RECETTES		
Chapitre	BP 2024	Propositions du PRESIDENT
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	31 370.00	31 370.00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	40 000.00	40 000.00
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	479 656.76	479 656.76
Somme:	551 026.76	551 026.76

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2024	RP 2023	Propositions du PRESIDENT
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 056 859.73		1 056 859.73
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000.00		20 000.00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	102 546.00		102 546.00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	133 000.00		133 000.00
23 IMMOBILISATIONSEN COURS	118 000.00	647 681.00	765 681.00
4581 OPERATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES	139 888.07	181 992.23	321 880.30
Somme:	1 570 293.80	829 673.23	2 399 967.03

RECETTES			
Chapitre	BP 2024	RP 2023	Propositions du PRESIDENT
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	20 298.71		20 298.71
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000.00		20 000.00
13 SUBVENTION D INVESTISSEMENT		674 604.50	674 604.50
16 EMPRUNT ET DETTE ASSIMILEE	879 713.82		879 713.82
4582 OPERATIONS SOUS MANDAT-RECETTES	139 888.07	665 461.93	805 350.00
Somme:	1 059 900.60	1 340 066.43	2 399 967.03

Vu le rapport de présentation de l'équilibre général des budgets primitifs 2024 sur les budgets annexes,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 8 juillet 2021 relative au passage à la nomenclature comptable M57,

Vu les instructions comptables M57, M49, M43 et M4,

Le Bureau Communautaire informé en date du 1^{er} février 2024

Considérant l'information qui en sera faite lors de la commission « Finances » en date du 6 février 2024,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

après en avoir délibéré à la majorité des votants

[80 voix POUR]

[5 voix CONTRE : M. BRUNEAU, Mme DELCROS, M. DUPONT, Mme LASMAK et M. MIRANDE]

DECIDE

1°/ D'APPROUVER la présentation par chapitre du budget primitif 2024 pour les 8 budgets annexes suivants :

- budget annexe des zones d'activité économique (B03),
- budget annexe Eau (B05),
- budget annexe Assainissement (B07),
- budget annexe du service public d'assainissement non collectif (B08),
- budget annexe transports (B09),
- budget annexe prestations de voirie (B10),
- budget annexe Technopole Agen Garonne (B11),
- budget annexe MIN (B15).

2°/ D'AUTORISER le Président à prendre tout acte en exécution de ces budgets primitifs, et notamment de procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement de la section, hors dépenses de personnel, comme l'autorise l'instruction comptable M57 (cf délibération du Conseil d'Agglomération du 8 juillet 2021)

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités
de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le

Publication le

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président

La Secrétaire de séance

Jean DIONIS du SEJOUR

Laurianne VEYRET